

Research Paper

D é c e m b r e 2 0 2 3

La Tunisie sous la III^{ème} République

Par Abdessalam Saad Jaldi & Yasmine Akrimi

RP - 06/23

Ce Papier s'intéresse aux caractéristiques du régime de la III^{ème} République établie dans le sillage de la proclamation de l'état d'exception en 2021 qui avait fait basculer la Tunisie d'une démocratie en crise vers une nouvelle République façonnée par le Président Kais Saïed. La première caractéristique est la mise en place d'un régime politique présidentieliste et l'introduction d'une forme de gouvernance inédite dans l'histoire du pays, « la démocratie par la base ». La deuxième renvoie à la fragmentation du paysage politique après le coup de force de la présidence en 2021, entre les formations politiques partisans et l'opposition, les centrales syndicales dans la tourmente et une société civile affaiblie. La troisième concerne l'absence d'harmonie entre la politique économique nationaliste du président et un ex-gouvernement libéral, entraînant le départ de la Cheffe de gouvernement Najlaa Bouden. La quatrième et dernière caractéristique a trait à la doctrine et aux orientations de la politique étrangère saïdienne qui opère une rupture avec les principes bourguibiens.

À propos de Policy Center for the New South

Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global.

Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains.

A ce titre, le PCNS mobilise des chercheurs, publie leurs travaux et capitalise sur un réseau de partenaires de renom, issus de tous les continents. Le PCNS organise tout au long de l'année une série de rencontres de formats et de niveaux différents, dont les plus importantes sont les conférences internationales annuelles « The Atlantic Dialogues » et « African Peace and Security Annual Conference » (APSACO).

Enfin, le think tank développe une communauté de jeunes leaders à travers le programme Atlantic Dialogues Emerging Leaders (ADEL). Cet espace de coopération et de mise en relation d'une nouvelle génération de décideurs et d'entrepreneurs, est déjà fort de plus de 300 membres. Le PCNS contribue ainsi au dialogue intergénérationnel et à l'émergence des leaders de demain.

Policy Center for the New South

Mohammed VI Polytechnic University, Rocade Rabat-Salé, 11103

Email : contact@policycenter.ma

Phone : +212 (0) 537 54 04 04 / Fax : +212 (0) 537 71 31 54

Website : www.policycenter.ma

RESEARCH PAPER

La Tunisie sous la III^{ème} République

Abdessalam Saad Jaldi & Yasmine Akrimi



INTRODUCTION

La III^{ème} République fait écho au nouvel ordre politique établi par le Président tunisien Kais Saïed depuis la proclamation de l'état d'exception, le 25 juillet 2021, qui avait fait basculer la Tunisie d'une démocratie en crise vers un régime d'exception. Deux ans après la proclamation de ce régime qui a permis au Président d'avoir la mainmise sur le pouvoir décisionnel politique, l'architecture de la III^{ème} République façonnée par la conception que se fait Kais Saïed du pouvoir politique, de la société et des libertés individuelles est bien établie. Avec une constitution votée en 2022 lui accordant les pleins pouvoirs face à des « fonctions » législative et judiciaire affaiblies et morcelées, une opposition politique fragmentée et judiciairement harcelée, une société civile menacée de dissolution, et des gouvernés désabusés par l'échec de la classe politique postrévolutionnaire à résoudre les causes socio-économiques de la révolution de 2011, la « transition démocratique tunisienne » paraît désormais comme un lointain souvenir.

La mise en place de la III^{ème} République intervient dans un contexte de crise économique qui prend des proportions inquiétantes, aggravé par un environnement régional et international morose qui accroît la crise multidimensionnelle tunisienne et isole la Tunisie dans le concert de la communauté internationale. Tandis que les Tunisiens s'apprêtent à voter aux élections locales le 24 décembre 2023, première étape de l'entreprise de « renversement de la pyramide du pouvoir » du Président Saïed, les contours de la refonte du système de gouvernance s'éclaircissent, ce à quoi sera consacrée la première partie de ce travail intitulée « Les piliers de la III^{ème} République saïedienne ». Analyse y sera faite de l'avènement d'un ordre constitutionnel présidentieliste qui introduit la possibilité d'une influence plus grande de la référence religieuse dans la chose publique. Sera examinée, par la suite, la tendance à l'amendement de lois existantes, et la publication de décrets présidentiels dans le but de restreindre les libertés individuelles et collectives.

Dans la deuxième partie, nous nous intéresserons aux fondements de la légitimité politique du Président tunisien, entre formations politiques partisans qui défendent son projet et une opposition désunie, sans réel projet alternatif, portant le stigmate de l'échec de la transition 2011-2021 et subissant la répression des appareils policier et judiciaire. Dans la troisième partie, il s'agira de comprendre les contradictions de l'économie politique tunisienne entre la vision souverainiste du président se basant sur les « entreprises communautaires », une lutte désorganisée contre la spéculation et la volonté de récupérer les fonds détournés par l'ancien régime, et la politique libérale de l'ex-gouvernement Bouden qui s'est concentré sur la négociation d'un prêt (impliquant une politique d'austérité) avec le Fonds monétaire international (FMI), institution critiquée par Kais Saïed. La quatrième et dernière partie appréhendera la doctrine et les nouvelles orientations de la politique étrangère saïedienne.

I. LES PILIERS DE LA III^{ÈME} RÉPUBLIQUE

La III^{ème} République a établi une nouvelle architecture politico-institutionnelle opposée à l'ordre démocratique issu de la révolution de 2011. Elle repose sur trois piliers : la constitution présidentieliste de 2022, un corpus juridique restrictif des libertés, et une ambition de renverser la pyramide du pouvoir, ce que le Président Kais appelle « *la démocratie par la base* ».

A. La nouvelle constitution de 2022

Le 25 juillet 2022, le « Oui » l'a remporté au référendum sur le projet de nouvelle constitution soumis par le Président Kais Saïed, un an après le coup d'État¹ lors duquel il a limogé le Chef de

1. Dans un souci de précision, le politiste Hamadi Redissi parle d'« auto-coup d'État », ou quand l'auteur du coup est déjà au pouvoir et qu'il élargit ses prérogatives.

gouvernement Hichem Mechichi, suspendu, puis dissous, le Parlement présidé par le chef du parti Islamo-conservateur Ennahdha, Rached Ghannouchi, et adopté une série de mesures lui permettant de gouverner par décrets. La nouvelle constitution a mis fin à ce qu'on avait coutume d'appeler le processus de démocratisation post-2011, durant lequel un projet de démocratie parlementaire et décentralisée évoluait dans la douleur. Elle a surtout consacré un nouveau régime politique caractérisé par la prépondérance de la fonction présidentielle au détriment d'un Parlement et d'organes juridictionnels vulnérables.

La III^{ème} République de Kais Saied rappelle celle de 1959 mise en place par Habib Bourguiba, alors fort de son rôle dans l'indépendance du pays. Contrairement à la constitution de 2014 qui fut le fruit d'un large consensus mené par le « *quartet du dialogue national* »², détenteur du prix Nobel de la paix de 2015, celle de 2022 est l'aboutissement d'un processus décidé et mené unilatéralement par Kais Saied, après une consultation nationale en ligne dont le déroulement, le taux de participation et les résultats furent vivement contestés.

1. Le caractère présidentieliste du régime

S'il ne faut retenir qu'une chose de l'essence de la nouvelle constitution tunisienne, c'est bien le pouvoir hypertrophié qu'elle accorde au Chef de l'État. En effet, aucun semblant d'équilibre entre les pouvoirs n'y figure, laissant libre arbitre à un président s'étant arrogé les pleins pouvoirs tout en n'étant responsable ni politiquement ni pénalement. Des pouvoirs désormais inscrits comme « fonctions ». L'état d'exception mis en place par Saied à la suite de son coup de force de juillet 2021 a été constitutionnalisé.

La constitution de 2022 combine les éléments qui, dans les régimes présidentiel et parlementaire, renforcent les prérogatives du président de la République. Celui-ci peut décréter l'état d'exception avec mise en vigueur immédiate, sans contrôle préalable de la Cour constitutionnelle. Cette dernière n'existe d'ailleurs toujours pas, bien que critiquer l'incapacité de l'ancien Parlement à la mettre en place fut parmi les principaux arguments de Kais Saied afin de dépeindre le système parlementaire d'avant 2021 comme inefficace et non-démocratique. En avril 2021, le Président a d'ailleurs refusé de promulguer une loi organique relative à la mise en place de la Cour, arguant que les délais ont été dépassés.

Appréhendé comme la source de tous les maux de la Tunisie post-2011, le pouvoir législatif a été dépossédé de ses prérogatives. Sans surprise, la nouvelle constitution ne mentionne nullement l'opposition parlementaire, au contraire de celle de 2014 qui lui garantissait « *la représentativité adéquate et effective dans tous les organes de l'Assemblée ainsi que dans ses activités internes et externes* ». De plus, un projet de loi peut être soumis à un référendum constitutionnel ou législatif, sans passer par le Parlement, désormais bicaméral et fragile, puisque les représentants du peuple peuvent être révoqués après un an de mandat. Il suffit pour cela qu'un dixième du corps électoral d'une circonscription se mobilise. Point de discorde lors de la précédente législature, l'immunité accordée aux députés est aujourd'hui relative et ne concerne pas les « *infractions d'injure, de diffamation et d'échange de violences commises à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Assemblée*. [Le représentant] *n'en bénéficie pas également au cas où il entrave le fonctionnement régulier de l'Assemblée.* »

Le gouvernement est quant à lui exclusivement responsable devant le Président de la République, comme dispose l'article 112. Une motion de censure parlementaire contre l'exécutif est théoriquement possible, encore faut-il qu'elle obtienne les voix des deux-tiers des membres des

2. Composé de l'Union générale tunisienne du travail, l'Ordre national des avocats, la Ligue tunisienne des droits de l'homme et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

deux chambres, chose très difficile, étant donné que le Conseil national des régions et des districts n'a toujours pas été mis en place. Le contrôle parlementaire, quand il est possible, s'opère ainsi sur l'exécution des activités gouvernementales, et non pas sur leur fond.

D'ailleurs, tout au long du mandat de l'ex-cheffe de gouvernement, Najla Bouden, nommée en octobre 2021 et assumant de facto le rôle d'une sorte de Secrétaire-en-chef à la Présidence, aucune réelle supervision du travail gouvernemental de la part du parlement ne fût amorcée. Quand tentative de contrôle il y a, comme celle relative à l'initiative des présidents de six groupes parlementaires concernant l'aggravation de la détérioration du pouvoir d'achat des Tunisiens et le déséquilibre des finances de l'État, la critique des députés ne porte quasi jamais sur les décisions du Chef de l'État, mais sur les actions du gouvernement, comme si celui-ci agissait de manière autonome.

Concernant la magistrature, Kais Saïed avait déjà donné le ton en juin 2022, un mois avant le référendum sur la nouvelle constitution, en limogeant 57 juges qu'il accusait de corruption. En février de la même année, il a dissous le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), remplacé par un conseil provisoire mais qui ne dispose plus de l'exclusivité de décider du sort de la profession. Les juges révoqués par décret présidentiel deux ans plus tôt n'ont d'ailleurs pas été inclus dans le mouvement des magistrats, paru fin août 2023, en dépit de la décision du Tribunal administratif en faveur de 49 d'entre eux, qui a ordonné un sursis d'exécution de la décision de révocation.

Le mouvement des magistrats semble également avoir servi de prétexte au Président afin de sanctionner des juges opposés à sa politique, comme c'est le cas de Raoudha Karafi, présidente honoraire de l'Association des magistrats tunisiens (AMT), non seulement qui a été mutée à quelques années de la retraite mais également rétrogradée. L'AMT s'était par exemple vivement opposée à la décision de révocation des 57 juges, appelant à une grève, à des sit-in ouverts et à ne pas candidater aux postes judiciaires pour remplacer les magistrats révoqués, ainsi qu'aux instances régionales relevant de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE). Cette mainmise sur le pouvoir judiciaire s'est concrétisée dans la nouvelle constitution qui a consacré la nomination des juges par le président sur proposition du CSM. Des observateurs y ont vu une instrumentalisation politique du pouvoir judiciaire, en avançant pour preuve l'ouverture d'une information judiciaire à l'encontre des avocates Islem Hamza et Dalila Msadek, membres de la défense des détenus dans l'affaire du complot contre la sûreté de l'État. Elles sont accusées d'imputation de faits non avérés à un fonctionnaire et de révélations sur une enquête en cours.

Le mode de désignation des personnes devant siéger à la Cour constitutionnelle est également problématique. Les neuf membres seront des juges, dont six n'ayant aucune connaissance particulière de la matière constitutionnelle (juges judiciaires et juges ayant siégé à la Cour des comptes). Tous seront nommés par décret présidentiel, selon leur ancienneté, parmi les plus anciens présidents de la Cour de cassation, du tribunal administratif et de la Cour des comptes.

Selon Slim Laghmani, Docteur en droit public, la composition prévue de la Cour constitutionnelle ne permet aucune stabilité jurisprudentielle, obéissant à une logique bureaucratique machinale et empêchant une variété dans les profils, au contraire de ce qui était prévu dans la constitution de 2014. Celle-ci prévoyait que la Cour soit « composée de douze membres choisis parmi les personnes compétentes, ayant une expérience de vingt années au moins et dont les deux tiers sont spécialisés en droit ». À noter que la composition fragmentée du Parlement élu en 2019 n'a pas non plus permis de mettre en place une Cour constitutionnelle, en dépit du délai d'un an imposé par l'alinéa 5 de l'article 148 de la constitution de 2014. Malgré plusieurs sessions de vote à l'Assemblée des représentants du peuple, seul un membre sur quatre a réussi à obtenir la majorité des votes, à savoir Raoudha Ouersighni élue en mars 2018.

2. L'ambigüité sur le rôle de l'Islam dans la cité

Kais Saïed n'a jamais caché son conservatisme sociétal. Dans une interview accordée au journal *Al Charaa Al Magharibi* en juin 2019, alors encore candidat, l'enseignant de droit constitutionnel s'exprimait déjà contre l'égalité dans l'héritage, contre l'homosexualité et en faveur de la peine de mort. Une fois élu, il réitérera son opposition à l'égalité successorale³ lors de son discours à l'occasion de la Journée nationale de la femme, le 13 août 2020, arguant que le texte coranique est clair et que la justice devait prévaloir sur l'égalité, enterrant par la même le travail de la Commission des libertés individuelles et de l'égalité (Colibe) créée par l'ancien président Béji Caïd Essebsi en 2017.⁴ Saïed ne cache pas non plus le fait qu'il considère le combat pour l'égalité dans l'héritage comme bénéficiant principalement aux femmes bourgeoises.

La réalité est plus complexe. Moins de 5 % des femmes agricoles sont propriétaires des terres qu'elles exploitent, ce qui pose le problème de l'accès au crédit. Plus les surfaces sont petites, plus il est difficile d'obtenir des crédits et de les rembourser, et donc de conserver les terres. En parallèle, l'autonomisation des femmes ne doit pas contribuer à détruire les modes traditionnels et collectifs de gestion des terres. En somme, la justice en matière d'égalité successorale n'est pas possible sans une politique publique qui intègre à la fois un soutien à l'agriculture familiale et une meilleure reconnaissance du rôle économique des femmes.

Lorsque le projet de la nouvelle Constitution a été rendu public, son article 5 portant sur le nouveau rôle de l'Islam dans la gestion de chose publique et sur la nature même de la nouvelle République tunisienne a suscité de vives polémiques. Ledit article dispose que « *La Tunisie constitue une partie de la nation islamique* » et que l'État œuvre « *à la réalisation des vocations de l'Islam authentique qui consistent à préserver la vie, l'honneur, les biens, la religion et la liberté* ». Un décret présidentiel datant du 8 juillet 2022 ajoutera la mention « *dans le cadre d'un État démocratique* », suite aux accusations de totalitarisme formulées à la lecture du projet. Pour rappel, dans la constitution de 2014, les deux premiers articles portant sur le rôle de l'Islam dans la cité ont été maintenus identiques à la formulation de 1959, elle-même fruit d'un délicat équilibre obtenu par le premier Président de la Tunisie indépendante, Habib Bourguiba, et pour le maintien duquel les forces progressistes se sont vivement mobilisées lors de l'élaboration de l'ancienne constitution. Ceux-ci disposaient que « *La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain, l'Islam est sa religion, l'arabe sa langue et la République son régime* »⁵ et que « *La Tunisie est un État civil, fondé sur la citoyenneté, la volonté du peuple et la primauté du droit* ».

Dans la nouvelle constitution, toute référence au caractère civil de l'État a disparu (anciennement dans l'article 2 de la constitution de 2014), ce qui, pour beaucoup, entérine la religiosité de l'État même, et non pas simplement celle de la nation. L'universitaire Slim Laghmani avait d'ailleurs déclaré à l'époque de la publication du projet que ledit article 5 mettait en place un État religieux, et non plus seulement l'Islam comme religion officielle de l'État tunisien. L'article 28 vient ensuite ancrer le doute en décrétant que « *L'État protège le libre exercice des cultes tant qu'il ne porte pas*

3. L'article 103, alinéa 3 du Code du statut personnel dispose que « L'héritier de sexe masculin a une part double de celle attribuée à un héritier de sexe féminin », règle reprise du texte coranique.

4. La Colibe présidée par Bochra Bel Hadj Hmida, figure féministe reconnue et élue parlementaire du bloc Nidaa Tounes, fut chargée d'identifier dans la législation tunisienne toutes les dispositions contraires aux principes de liberté et d'égalité énoncés dans la constitution de 2014 afin d'en proposer des amendements. Le rapport final contient une centaine de propositions dont celle d'abolir la peine de mort, ou d'en restreindre les cas d'application ; dépenaliser l'homosexualité, ou supprimer les peines de prison ; définir strictement les notions d'ordre public et de bonnes mœurs mentionnées dans le Code pénal ; interdire la dot, devenue symbolique, ou que son absence ne soit plus un motif de nullité du mariage ; supprimer le statut de chef de famille accordé à l'époux. Le président Essebsi ne retiendra que l'égalité dans l'héritage, proposée en 2018 dans un projet de loi soumis au parlement, avec possibilité de déroger au principe d'égalité par testament en optant pour le régime antérieur. Le projet de loi sera finalement enterré.

5. Dans la version originale en arabe, on ne peut distinguer si l'adjectif possessif « sa » revient à l'État ou à la Tunisie en tant que nation.

atteinte à la sécurité publique », surtout si l'on considère l'interprétation liberticide habituelle de concepts tels que « sécurité publique », « mœurs » ou encore « dignité d'un fonctionnaire public » par les autorités publiques. Un danger exacerbé par l'absence d'une Cour constitutionnelle.

Cet article 5 a constitué une surprise pour l'opinion publique tunisienne car à l'opposé de la version (commandée par le Président) d'un brouillon de constitution, pilotée par deux professeurs de droit d'obédience progressiste, Sadok Belaïd et Amine Mahfoudh (à travers la Commission Belaïd). Ceux-ci, d'abord en opposition à Kais Saïed candidat puis Président, ont rejoint son projet tardivement et rédigeront même l'essentiel du décret 117 du 22 septembre 2022 lui accordant les pleins pouvoirs. Belaïd et Mahfoudh serviront de quotient démocratique et progressiste au projet de constitution du Président, multipliant pendant plusieurs semaines les interventions dans les médias afin de rassurer quant au caractère démocratique du projet de constitution. Le projet soumis au référendum ne retiendra rien ou presque des propositions de la commission Belaïd, Kais Saïed semblant avoir élaboré lui-même une constitution au préalable.

B. Un corpus juridique réfractaire aux libertés

Le tournant autoritaire que connaît actuellement la Tunisie passe principalement par l'adoption de lois liberticides, ou l'amendement de celles déjà en vigueur. Nous prenons dans ce qui suit les deux exemples de la loi numéro 88 de 2011 encadrant le travail associatif et du décret 54 sur la liberté d'expression.

1. L'amendement de la loi libérale 2011-88 régissant les associations

Depuis son élection à la tête du pays, le Chef de l'État opère constamment un amalgame entre le financement étranger des associations, financement sans lequel celles-ci n'existeraient pas, et l'ingérence étrangère dans le pays. En février 2022, à l'occasion d'un conseil des ministres, celui-ci déclare qu'il « est nécessaire de promulguer un texte de loi interdisant le financement étranger des associations. Parce qu'elles servent en fait d'extension à des puissances étrangères ». Pour Kais Saïed, « ces fonds transférés de l'étranger sont destinés à financer des campagnes électorales ou utilisés pour nuire à l'État ». Le narratif présidentiel obéit à une logique « fourre-tout » qui met toutes les associations dans le même sac et qui tend clairement à limiter leur rôle en tant que contre-pouvoir.

Le décret-loi numéro 88 régissant les associations est symptomatique du parcours de certaines législations censées préserver les libertés individuelles et collectives post-2011. Portée par la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, alors chargée de piloter le « passage de la révolution aux élections », la loi a posé un des piliers du processus de démocratisation tunisien. Néanmoins, sa transformation, jadis prévue en loi organique, n'aboutira pas puisqu'aucun projet n'a été voté dans ce sens par l'ancien parlement.

Révéler par le Centre al-Kawakibi pour la transition démocratique (KADEM) en 2022,⁶ un projet d'amendement liberticide conçu par le gouvernement Bouden menace la loi 88, menace d'autant plus concrète suite aux propos jugés xénophobes du Président tunisien à l'encontre des migrants subsahariens tenus en février 2023 qui accusent la société civile tunisienne d'être complice d'un plan étranger visant à modifier la composition démographique du pays.

6. Hatem Nafti. Tunisie : les associations, nouvelles cibles de Kais Saïed. Middle East Eyes (MEE). Avril 2022. <https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/tunisie-associations-nouvelles-cibles-kais-saied-droit-loi-ong-societe-civile>

Le premier point concerne le régime déclaratif de création des associations actuellement en vigueur. L'article 10 du projet d'amendement accorderait à la direction générale des associations la possibilité de refuser la création d'une association si ses idéaux et les activités qu'elle compte lancer ne respectent pas les engagements consacrés par les articles 3, 4 et 10 du décret-loi, à savoir des principes généraux tels que le respect de l'État de droit ou encore l'interdiction d'incitation à la violence. La véritable intention semble donc accorder un pouvoir d'appréciation large à l'administration visant à entraver la création d'associations pouvant être critiques vis-à-vis des autorités. De plus, le projet d'amendement mentionne que les associations exercent leurs activités « *si elles ne sont pas en contradiction avec les circulaires en application* », mention pouvant être interprétée de manière à restreindre les activités desdites organisations.

Le deuxième point porterait sur l'abandon de la gradation des sanctions à l'encontre des associations présumées avoir enfreint la loi. Jusqu'ici, celles-ci encouraient un avertissement du Secrétaire général du gouvernement, puis une suspension des activités avec possibilité de faire appel devant les tribunaux. L'amendement projeté prévoit une suspension des activités sans passer par la case avertissement, sachant qu'un nombre d'associations n'auront pas les moyens de contester la décision de la Justice.

Si l'amendement est voté, les membres d'une association seront interdits de se présenter à des élections avant un délai de trois ans après avoir quitté l'action associative. Enfin, l'amendement de la Commission tunisienne des analyses financières (CTAF) relevant de la Banque centrale incrimine toute forme de financement reçu de l'étranger dont dépend la quasi-totalité des associations et organisations de la société civile tunisienne.

2. *Le décret-loi 54 sur la liberté d'expression*

Ce décret est relatif à la lutte contre les infractions liées au système d'information et de communication émis par le président de la République le 13 septembre 2022. Son article 24 prévoit une amende de 50.000 dinars et une peine de prison de cinq ans pour la diffusion de fausses "informations" et de rumeurs, sans définir le contenu précis de celles-ci. Ce flou juridique est contraire aux normes légales internationales dont l'article 19(3) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui précise que toute restriction à la liberté d'expression doit être formulée avec assez de précision, et ce, afin de permettre à l'individu de réguler son comportement conformément à la loi.

Quelques semaines après la publication du décret, le secrétaire général de la Fédération générale du transport auprès de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) a été poursuivi par le ministère du Transport suite à une déclaration aux médias critiquant la détérioration de l'équipement de la société des transports de Tunis et la performance du ministère. Une critique éminemment politique et un constat visible à l'œil nu pour de nombreuses organisations syndicales et de société civile. Le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT) continue à s'opposer au décret. Son président Mahdi Jlassi considère que ledit décret constitue une atteinte aux libertés de la presse et une limitation de son travail de défense des droits et libertés. Jlassi a récemment déclaré qu'une vingtaine de journalistes sont poursuivis en vertu du décret.⁷

Selon un rapport publié en juillet 2023 par la Commission internationale des juristes (ICJ), le décret 54, « *sous couvert de lutte contre la cybercriminalité et des « fake news », permet aux autorités tunisiennes d'imposer des restrictions illégales et arbitraires à l'exercice légitime du droit à la liberté d'expression* ». Le rapport analyse le cas de 14 Tunisiens, dont les célèbres opposants Chaima Issa et Ghazi Chaouachi, qui, sous le prétexte de la lutte contre la propagation des fausses

7. Zeineb Ben Ismail. Kais Saied: jeopardizing rights and freedom. Inkyfada. Juillet 2023. <https://inkyfada.com/en/2023/07/27/threats-rights-freedom-kais-saied-tunisia/>

“informations”, ont été condamnés à des peines de prison. Chaima Issa fait toujours l’objet de harcèlement judiciaire et Ghazi Chaouachi, ainsi que beaucoup d’autres opposants politiques, demeurent en prison.⁸

C. La décentralisation saedienne

Dans le sillage des différents projets politiques rendus publics post-2011, Kais Saied, alors professeur de droit constitutionnel, avance dès 2013 un projet de réorganisation des pouvoirs publics au cours des débats qui avaient accompagné l’élaboration de la nouvelle constitution.⁹ Un projet qu’il inclut par la suite dans sa campagne électorale pour les présidentielles de 2019. Ce projet repose sur une logique de « *pyramide inversée* », aussi connue sous le nom de « *construction démocratique par la base* », allant des conseils locaux, aux conseils régionaux à une assemblée populaire bicamérale. Trois mois avant les élections du nouveau parlement tunisien, le Président Saied a publié le décret n° 2022-55 relatif aux élections et aux référendums, première étape de la mise en place du projet saedien.

1. *L’approche de Kais Saied de renversement de la pyramide du pouvoir*

Tout d’abord, il faut préciser que le projet présidentiel d’inversion pyramidale de la représentation citoyenne n’a jamais été présenté de manière claire et cohérente. Les informations proviennent donc de plusieurs déclarations des partisans du projet, et contiennent plusieurs zones d’ombre.

En haut de la pyramide, il est prévu d’avoir 264 **Conseils locaux**, qui correspondent au nombre des délégations en Tunisie. Leurs membres sont élus au suffrage direct par les habitants de chaque imada (le plus petit secteur) et doivent être parrainés par un nombre égal de femmes et d’hommes. Les Conseils locaux ont pour dessein de préparer des projets locaux de développement.

Ensuite, il y a les **Conseils régionaux** dont les membres doivent représenter les délégations des 24 gouvernorats tunisiens. Ils ont pour mission d’harmoniser les projets de développement locaux et régionaux.

Quant au **Parlement**, il est situé en bas de la pyramide des pouvoirs. Suite à la révision de la loi électorale, le nombre des circonscriptions électorales est passé de 33, dont 6 à l’étranger, à 161. Le nombre total des sièges parlementaires est également passé de 217 à 161, soit un siège par circonscription, parmi lesquels 151 pour les circonscriptions sur le territoire tunisien et 10 à l’étranger.

La première grande réforme de la loi électorale est celle d’opter pour un scrutin uninominal en lieu et place de celui de liste sous lequel le nombre des sièges était réparti proportionnellement au nombre de voix obtenues. L’élection se fait sur un seul tour si le candidat obtient une majorité absolue (50 % + 1), ou sur deux tours entre les candidats ayant obtenu les deux meilleurs scores au premier tour. Les campagnes électorales doivent être financées par des fonds propres ou privés.

Ce mode de scrutin vise clairement à bannir les partis politiques ayant gouverné après 2011.

8. Il convient de souligner que les six accusés dans l’affaire dite du « complot contre la sûreté de l’État », Jawher Ben Mbarek, Issam Chebbi, Khayem Turki, Ridha Belhaj et Ghazi Chaouachi, tous incarcérés, ont entamé une grève de la faim à partir du 1er octobre 2023 afin de dénoncer ce qu’ils considèrent être une « mascarade judiciaire » (Belhaj le fait à titre symbolique pour des raisons de santé). Depuis Paris, le politologue Hatem Nafti a également rejoint la grève pendant 4 jours en signe de solidarité. Enfin, sur les réseaux sociaux, un appel à la grève de la faim a été lancé le 5 octobre lors d’une journée de la colère.

9. https://daghbaji.wordpress.com/2013/08/03/%d9%85%d9%86-%d8%a3%d8%ac%d9%84-%d8%aa%d8%a3%d8%b3%d9%8a%d8%b3-%d8%ac%d8%af%d9%8a%d8%af/?fbclid=IwAR2jPwmHdtTnlLak_yaPjZTKFkiCwLlRFB02cDI9jsDr9jOU5xNBZlWkVw

Pourtant, selon une enquête du journal en ligne *Al Qatiba*, le Parlement actuel est loin de se composer uniquement de personnes apolitiques.¹⁰ Sur 154 parlementaires élus au premier tour, 76 ont une affiliation partisane passée connue. 42 députés élus étaient affiliés à *Nidaa Tounes*, parti de l'ex-président Béji Caïd Essebssi (2014- 2019) qui s'est effondré à la mort de ce dernier. *Ennahdha*, *Afek Tounes* et le Front populaire comptent également d'anciens partisans dans le nouveau Parlement.

Néanmoins, étant donné qu'un grand nombre de partis politiques ont boycotté les élections législatives de décembre 2022, le Parlement se compose de facto de députés partisans du « processus du 25 juillet » et donc partisans de la légitimité du coup de force du Président Saïed. Un Parlement aux prérogatives sévèrement diminuées, au point que certains parlent d'une « caisse d'enregistrement » des décisions présidentielles. Les élections législatives ont de plus enregistré une faible participation, seulement 8,8 % du corps électoral se sont rendus aux urnes au premier tour contre 11,3 % au second. Autre fait important, les partis politiques ayant clairement exprimé leur soutien au président de la République ne semblent pas avoir bénéficié de cette prise de position.

La deuxième nouveauté introduite par la loi électorale est la possibilité de retrait de confiance à un parlementaire en cas de manquement à son devoir d'intégrité, de violation de ses obligations parlementaires, ou de déviation de la réalisation du programme sur la base duquel il a été élu.

Le locataire du palais de Carthage annonce le 9 mars 2023 la dissolution de tous les conseils municipaux élus en 2018, remplacés par des « délégations spéciales » composées de fonctionnaires, et placées sous la tutelle du gouverneur de chaque région, à quelques mois des élections municipales initialement prévues en mai 2023. Ces conseils municipaux formaient la base du projet de décentralisation de la constitution de 2014.

3. *Les prérogatives et le rôle du futur Conseil national des régions et des districts (Al Majlis Al Watani l'il Jihet W'al Akalim)*

Considéré comme « l'un des points de départ pour l'installation de la gouvernance par les bases s'inscrivant au cœur du projet de Kaïs Saïed »¹¹, le « Conseil national des régions et districts » devrait voir le jour en juin 2024 au terme d'un processus complexe alliant vote et tirage au sort sur plusieurs niveaux. Le processus de désignation et d'élection commence du bas vers le haut (inversion pyramidale) dans une sorte d'approche *bottom-up* à la gouvernance.

La Troisième République se composera donc de deux chambres parlementaires : l'Assemblée des Représentants du Peuple élue au suffrage universel par scrutin uninominal, et le Conseil national des régions et districts, constitué de députés élus des régions et des districts et censé prioriser la représentativité territoriale. Le décret numéro 590 portant répartition des circonscriptions électorales et fixant le nombre de sièges consacrés à l'élection des membres du Conseil national des régions et districts a été publié le 22 septembre 2023. De plus, un décret-loi organisant les élections des conseils locaux et la composition des conseils régionaux et des conseils des districts a été publié le 9 mars 2023.

L'article 81 de la constitution traite du mode de désignation du Conseil : « *Les membres de chaque*

10. <https://alqatiba.com/2023/03/09/%D9%86%D9%88%D8%A7%D8%A8-%D8%A7%D9%84%D8%A8%D8%B1%D9%84%D9%85%D8%A7%D9%86-%D8%A7%D9%86%D8%AA%D9%85%D8%A7%D8%A1%D8%A7%D8%AA%D9%87%D9%85-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D8%A7%D8%A8%D9%82%D8%A9/>

11. Déclaration du professeur de droit public à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Sghaier Zakraoui, le 20 août 2022 sur les ondes de la radio Mosaïque FM.

conseil régional élisent parmi eux trois membres pour représenter leurs régions au sein du Conseil national des régions et des districts. Les membres élus des conseils régionaux de chaque district élisent parmi eux un député pour représenter le district au sein du Conseil national des régions et des districts. »

Le 24 décembre 2023¹², les Tunisiens prendront part à la première étape du processus de mise en place du Conseil. Ils éliront 279 Conseils locaux au niveau de chaque *imada*. Un siège additionnel est réservé à un représentant des personnes en situation de handicap au sein de chaque Conseil, tiré au sort parmi les candidats en situation de handicap. Théoriquement, les partis politiques et organisations de la société civile sont autorisés à assister aux réunions des Conseils locaux, sur invitation du président, mais n'ont pas droit de vote. De même pour les directeurs des services extérieurs des ministères et des entreprises publiques au niveau de chaque gouvernorat.

Ensuite, au sein de chaque Conseil local, un tirage au sort déterminera lesquels des membres élus vont les représenter aux 24 Conseils régionaux, avec une rotation prévue tous les trois mois, sans possibilité de renouvellement pour le président en place. Ces Conseils devront ensuite élire parmi eux trois membres qui siégeront au Conseil national des régions et districts selon un mode de scrutin majoritaire plurinominal. Les districts sont une nouveauté introduite par la nouvelle constitution. Dans un décret présidentiel paru fin septembre dans le Journal officiel de la République (JORT)¹³, la Tunisie a été répartie en 5 districts.¹⁴ Enfin, les trois membres par région du Conseil national des régions et districts auront à désigner, au scrutin uninominal à un tour, un représentant de leur district pour siéger au Conseil. Le Conseil national comptera en tout 77 membres.

24 décisions publiées au JORT du 12 au 25 juillet 2023 précisent la délimitation des frontières territoriales de 2085 *imadas*, 275 délégations et 24 gouvernorats. Chaque *imada* représentera ainsi une circonscription électorale dans les élections des conseils locaux, alliant élus et représentants des *imadas*.

Selon l'article 84 de la constitution de 2022, le Conseil national examine « *les projets en rapport avec le budget de l'État et les plans de développement régionaux (...) afin d'assurer un équilibre entre les régions et les territoires* », disposant de plus d'un pouvoir de contrôle et de responsabilité énoncé dans l'article 85 quant à la mise en œuvre des projets de développement.

Ainsi formulé, ce projet politico-institutionnel se structure autour de la seule décentralisation du pouvoir législatif. Il bute cependant sur quatre limites majeures. D'abord, dans la mesure où seul Carthage dispose des données et des statistiques générales et est à même d'évaluer les priorités à faire valoir dans la conduite de l'État, une telle architecture revient à confier le pouvoir effectif aux exécutifs locaux et régionaux déconcentrés, d'une part, et à l'exécutif national, d'autre part. La construction par la base signifie dans cette perspective la neutralisation du champ politique national en cantonnant la politique aux affaires locales et en niant l'existence d'intérêts et de projets économiques et sociaux nationaux en compétition.¹⁵ Ensuite, l'un des paradoxes est que ce projet se réclamant de paradigmes nouveaux, se fonde sur les divisions politico-administratives territoriales

12. En hommage aux martyrs Mohamed Laâmari et Chawki Hidri, décédés en décembre 2010 à Menzel Bouzayene, dans le gouvernorat de Sidi Bouzid.

13. Le décret présidentiel n° 2023-589 du 21 septembre 2023 portant découpage territorial des districts.

14. Le premier district comprend Bizerte (extrême nord), Béja, Jendouba et Kef (nord-ouest). Le deuxième compte Tunis, Ariana, Ben Arous, Manouba (grand-Tunis), Zaghuan (sièges de Tunis) et Nabeul (nord-est). Le troisième comprend Seliana (nord-ouest), Sousse, Monastir, Mahdia (centre-est), Kasserine (centre-ouest) et Kairouan (centre). Le quatrième district inclut Tozeur, Gafsa (sud-ouest), Sidi Bouzid (centre) et Sfax (sud-est). Le dernier district inclut Tataouine, Gabès, Kébili et Médenine (sud-est).

15. Ziad Krichen. Au cœur du projet de Kais Saïed, "la construction de la démocratie par la base" et l'illusion de rendre le pouvoir au peuple : lorsqu'on abolit le politique, on instaure le fascisme (en arabe). Le Maghreb, Septembre 2021.

telles qu'elles ont été mises en place sous l'ancien régime béalien et ne s'interroge guère sur ce que pourrait être un projet cohérent de démocratie qui se voudrait à la base.¹⁶ Après, au regard de la nouvelle constitution de 2022, caractérisée par l'omnipotence de la fonction présidentieliste au détriment d'un Parlement et d'organes juridictionnels vulnérables, l'inversion de la pyramide des pouvoirs postulée par la construction par la base débouchera paradoxalement sur la mise en place d'un régime politique pyramidal et présidentieliste avec à sa tête Kaïs Saïed.¹⁷ Enfin, et faute de définition et d'attribution précise des prérogatives et des compétences territoriales, la gestion des collectivités locales risque de tourner au conflit d'intérêt entre les différentes instances,¹⁸ tout en provoquant des tensions récurrentes entre des structures locales et régionales dépourvues de toute autonomie et Carthage comme unique centre de décision. L'impression qui se dégage est que le projet de Kaïs Saïed d'inversement de la pyramide des pouvoirs porte les germes de nouveaux conflits politico-juridiques.

II. LA POLARISATION DE L'ESPACE POLITIQUE : LA TOUTE-PUISSANCE DE CARTHAGE FACE À UNE OPPOSITION FRAGMENTÉE

L'établissement progressif de la III^{ème} République saedienne a créé un clivage entre deux franges de la population qui s'opposent, d'une part les partisans du nouvel ordre saedien qui défendent les mesures présidentielles décrétées par Carthage depuis le 25 juillet 2021, et, d'autre part, l'opposition politique qui rejette la nouvelle République saedienne et milite pour la réinstauration de l'ordre démocratique issu de la révolution de 2011. Cette configuration qui est venue aggraver la polarisation de l'espace politique tunisien, a poussé les organisations syndicales et de la société civile, qui se veulent une force alternative à se présenter comme une troisième voie pour échapper aux face-à-face entre les pro et les anti-Kaïs Saïed.

A. Les partisans de la III^{ème} République saedienne

Les pro III^{ème} République saedienne se structurent autour de trois composantes principales : à savoir le mouvement des forces de la Tunisie libre (FTL), les coordinations locales (tansiqiyate) véhiculant le projet de Kaïs Saïed à l'échelle locale et régionale et, enfin, les formations politiques d'extrême gauche proches idéologiquement de la pensée politique de Kaïs Saïed, qui se réclament du nationalisme arabe dans ses diverses tendances.¹⁹

1. Le mouvement des forces de la Tunisie libre

Le mouvement des forces de la Tunisie libre (FTL) regroupe des forces sociales qui cherchent à faire triompher le projet idéologico-politique de Kaïs Saïed.²⁰ Composé de militants issus majoritairement de l'extrême gauche tunisienne trotskyste et de jeunes étudiants influencés par les idées de Gramsci, le mouvement se présente comme étant progressiste, révolutionnaire et post-

16. Sadri Khiari. Démocratie et dictature plébiscitaire. Barralaman. Janvier 2022.

17. Eric Gobe. Tunisie. Kaïs Saïed, un « serviteur » à la peine sur les réformes institutionnelles. OrientXXI. Avril 2022. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-kaïs-saïed-un-serviteur-a-la-peine-sur-les-reformes-institutionnelles,5531>

18. Frida Dahmani. Élections locales en Tunisie, mode d'emploi. Jeune Afrique. Décembre 2023. <https://www.jeuneafrique.com/1504016/politique/elections-locales-en-tunisie-mode-demploi/>

19. Yassine Nabli. Le parti du président Saïed : luttés de pouvoir au sein des cercles des 'volontaires', al Moufakkira al Qanouniyya. Legal Agenda (legal-agenda.com). Mai 2022

20. Haythem Mdouri. La nouvelle fondation : le projet qu'a l'intention de mettre en oeuvre Kaïs Saïed. Ses cadres intellectuels. Hakaekonline, (hakaekonline.com). Août 2021.

marxiste désireux de promouvoir un projet politique de démocratie radicale. Comprenant des : « *technocrates progressistes travaillant au sein d'institutions publiques et d'entreprises privées, ainsi que d'intellectuels révolutionnaires et chômeurs diplômés supérieurs...* », ²¹ les militants du mouvement, tout comme le Chef de l'État, dénoncent les instrumentalisations partisans et trafics d'influence confisquant la Vox populi (l'opinion du plus grand nombre) par un régime de partitocratie qui a capté la révolution de 2011. ²² Convaincus d'agir dans le sens de l'histoire, ces adeptes de la révolution permanente considèrent que la révolution de 2011 est non seulement nationale, mais aussi internationale, dans la mesure où elle s'agrège aux luttes des peuples du monde contre la mondialisation destructrice et le néo-colonialisme des institutions internationales. ²³ Ce qui explique l'opposition des partisans de ce mouvement aux négociations de Tunis avec le Fonds monétaire international pour l'octroi d'un nouveau prêt à la Tunisie, tout en appelant Carthage à s'affranchir de la dépendance occidentale en orchestrant un virage vers l'Est. ²⁴ Or, pour faire face aux pressions étrangères, Ridha Chiheb Mekki, dit Ridha Lénine, conseiller putatif du Président tunisien et principale figure du groupe, estime que le peuple doit accéder à la pleine souveraineté, en restituant à la société le pouvoir central. D'après Ridha Lénine, la redistribution du maximum du pouvoir politique à la société, notamment aux couches vulnérables, permettra au peuple tunisien de devenir souverain et, par conséquent, de défendre lui-même la souveraineté de la Tunisie face aux pressions et influences étrangères visant à domestiquer la souveraineté tunisienne : « *Les FTL appellent à la formation effective de la volonté des citoyens au sein d'assemblées populaires au niveau des villages, des municipalités et des régions, ainsi qu'au niveau national (l'Assemblée nationale des assemblées populaires). Elles appellent à constitutionnaliser ces institutions dans une nouvelle charte fondamentale tout en considérant que les affaires locales et villageoises ne sont pas moins importantes que les affaires nationales. Cette constitutionnalisation se fera à travers l'imposition du concept et de la pratique du 'citoyen participant' à la place de ceux du 'citoyen électeur' dont le rôle se limite à être un simple numéro* ». ²⁵ Cette configuration permet aux FTL de se reconnaître dans le projet institutionnel de Kais Saïed de renversement de la pyramide du pouvoir, qui ambitionne de faire remonter la volonté politique de la société vers l'État pour faire des Tunisiens la source de leur propre développement. ²⁶ Une telle configuration doit en principe prendre forme avec la mise en place de la future Assemblée nationale des régions et des districts, où les représentants seront élus indirectement par des conseils régionaux et locaux.

2. *Les tansîqiyates*

La deuxième matrice de Kais Saïed sont les tansîqiyates (coordinations) qui constituent la structure idéologico-militante du Président. La plus emblématique de ces mouvances est le mouvement Mouassissoun fondé en 2013, qui sillonne la Tunisie pour prêcher la parole de Kais Saïed. ²⁷ Porteuses d'un projet souverainiste, nationaliste et anti-nahdaoui, les coordinations saïdiennes partagent les caractéristiques inhérentes des divers mouvements de contestation sociale qui ont vu le jour dans le sillage de la révolution de 2011, et qui ont pris une forme structurée lors

21. Eric Gobe. La Tunisie en 2021 : un coup politique peut masquer un coup d'État. Hal Open Science. Décembre 2022. P.20.

22. Ibid. P.21.

23. Ibid.

24. Hatem Nafti. Diplomacy: Friends Of Kais Saïed's Tunisia. Nawaat. Avril 2023. <https://nawaat.org/2023/04/10/diplomacy-friends-of-kais-saïeds-tunisia/>

25. International Crisis Group (ICG). La Tunisie de Saïed : privilégier le dialogue et redresser l'économie. Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord. Numéro 232. 2022. Page 6.

26. Thierry Bresillon. Kais Saïed : un projet de démocratie radicale pour la Tunisie. Middle East Eyes. Septembre 2019. <https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/kais-saïed-un-projet-de-democratie-radicale-pour-la-tunisie>

27. Khadija Mohsen-Finan. Tunisie. La toute-puissance du président Kaïs Saïed. OrientXXI. Février 2022. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-la-toute-puissance-du-president-kais-saïed,5351>

du premier Congrès national des mouvements sociaux de Nabeul en 2017 qui a affirmé dans sa fiche d'orientation la mise en place par les nouveaux acteurs sociaux de nouvelles formes de mobilisation et de contestation, en dehors des organisations traditionnelles connues.²⁸ Composées de jeunes entre 20 et 35 ans et avoisinant les 50 000 membres, les tansîqiyates de Kais Saïed sont issues principalement de catégories sociales en voie d'appauvrissement et des zones périurbaines et des régions déshéritées.²⁹ Elles sont présentes dans chacun des 24 gouvernorats qui fédèrent les coordinations locales au niveau des 264 délégations, avec l'ambition de concurrencer les mouvements sociaux traditionnels, notamment en s'imposant face à la volonté de l'UGTT de monopoliser la représentation de la question sociale. C'est dans cette perspective que les tansîqiyates saisissent régulièrement les tribunaux dans les affaires de corruption dans lesquelles sont impliqués des responsables administratifs, tout en transmettant à la présidence les revendications économiques et sociales des jeunes des délégations.³⁰ Les mouvements saédiens s'efforcent de défendre le programme politique de Carthage, notamment via l'inspection sur le terrain et à travers les réseaux sociaux, en affirmant que le projet présidentiel contribuera à l'éclosion d'une démocratie authentique adaptée à l'histoire et à la réalité sociale de la Tunisie, et non pas une démocratie libérale standardisée, répondant aux bonnes pratiques des organisations internationales qui placent la Tunisie sous tutelle étrangère, comme fut le cas avec la constitution de 2014.³¹ Les tansîqiyates sont de surcroît épaulées par un autre mouvement composé majoritairement d'anciens étudiants et de condisciples universitaires de l'actuel Président, qui aspirent à occuper des hautes fonctions au sein de l'État, notamment dans l'administration déconcertée, dans la perspective de constituer une forme de réserve technocratique loyale au Président tunisien dans l'appareil administratif tunisien.³² Ces derniers ont entrepris des initiatives pour poser les jalons de la structuration d'une force politique à même de soutenir Kais Saïed, à l'exemple du mouvement du 25 juillet qui depuis le coup de force présidentiel de juillet 2021 multiplie les sorties médiatiques pour défendre les positions de la présidence.

3. *Les formations politiques d'extrême gauche*

Kais Saïed est soutenu par des formations politiques qui se réclament de la même affiliation idéologique que lui, en l'occurrence le nationalisme arabe dans ses diverses tendances. Il s'agit notamment de La Tunisie en avant, Echaab, le Courant populaire, la Coalition pour la Tunisie, le mouvement Al baath et le Parti patriotique démocratique socialiste³³ qui ont appuyé les démarches présidentielles. Le Président Saïed est certes un constitutionnaliste qui a été nourri par la tradition constitutionnaliste française, mais qui a toujours eu un penchant pour les thèses de l'arabité et l'opposition à l'impérialisme occidental qui constituent le paradigme dominant du nationalisme arabe. Cette vision a permis aux courants politiques de l'extrême gauche tunisienne de se reconnaître dans la pensée idéologique du Président, en dépit de l'opposition de ce dernier aux partis politiques, qu'il considère comme des instruments parasitant la volonté populaire.

28. Mounir Saidani. Tunisie : les mouvements sociaux amorcent une nouvelle révolution. OrientXXI. Janvier 2021. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-les-mouvements-sociaux-amorcent-une-nouvelle-revolution,4400>

29. Éric Gobe. La Tunisie en 2021 : un coup politique peut masquer un coup d'État. Hal Open Science. Décembre 2022. Page 22.

30. IDEM.

31. International Crisis Group (ICG). La Tunisie de Saïed : privilégier le dialogue et redresser l'économie. Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord. Numéro 232. 2022. Page 8.

32. Ibid.

33. Gnet News. Tunisie : les six partis qui soutiennent Kaïs Saïed. Septembre 2021. <https://news.gnet.tn/tunisie-les-six-partis-qui-soutiennent-kais-saied/>

B. L'opposition à la III^{ème} République saedienne

Le coup de force présidentiel du 25 juillet 2021 a profondément remodelé l'espace partisan politique oppositionnel. Ayant pour principal crédo le retour à l'ordre démocratique issu de la constitution de 2014, à l'exception du Parti constitutionnel libre qui rejette la révolution de 2011, l'opposition à Kais Saied est circonscrite à quatre mouvements qui comprennent successivement le Front de salut national (FSN), le parti constitutionnel libre (PCL), la Coordination des forces démocratiques, ainsi que les organisations de la société civile et syndicales.

1. *Le Front de Salut national*

Le FSN constitue la première force d'opposition politique à Carthage. Il s'apparente à une forme d'union nationale d'opposition qui comprend des mouvances conservatrices et libérales, à l'exemple des libéraux de Qalb Tounes et la Coalition Al-Karama située à l'extrême droite de l'échiquier politique tunisien ; ces deux dernières entretenaient des relations très houleuses dans le précédent Parlement dissout par Kais Saied. Constitué à l'initiative de l'ancien opposant gauchiste à Ben-Ali Ahmed Néjib Chebbi, le FSN est notamment le fruit d'une alliance entre la formation islamo-conservatrice d'Ennahdha, le collectif contre le coup d'État mené par le constitutionnaliste Jaouhar Ben Mbarek, ainsi que de cinq partis libéraux et socio-démocrates, qui réclament le départ du Président Saied et le retour à la constitution de 2014, particulièrement après les élections législatives anticipées de décembre 2022 / janvier 2023 qui ne mobilisèrent que 11 % du corps électoral, soit le ratio le plus faible de toute l'histoire de la Tunisie politique. Ambitionnant de fédérer les oppositions tunisiennes dans la perspective de constituer un bloc uni face à Carthage, les tentatives du FSN d'unifier l'opposition tunisienne butent sur deux obstacles majeurs : d'une part, il rencontre peu d'écho auprès de la majorité de l'opposition politique qui voit en lui une composante sous l'emprise d'Ennahdha, notamment après l'annonce de la composition de son bureau exécutif qui comprend des personnalités membres de partis précédemment alliés à la formation islamo-conservatrice³⁴, à l'exemple de Samira Chaouachi du parti Qalb Tounes, et vice-présidente du Parlement dissout ; Yadh Elloumi qui était parlementaire et ancien membre de Qalb Tounes; Ridha Belhaj, directeur exécutif du Parti de l'espoir et ancien directeur du bureau du Président tunisien à Carthage durant les premières années de la présidence de Béji Caïd Essebsi, ainsi que des personnalités considérées comme proches ou fidèles au mouvement Ennahdha, à l'exemple d'Habib Bouajila journaliste et analyste politique, ou encore Oussama Kheriji, ancien ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche dans le gouvernement d'Elyes Fakhfakh.

2. *L'extrême droite nostalgique de l'ancien régime bénalien*

Le deuxième principal bloc d'opposition à Kais Saied s'articule autour du Parti constitutionnel libre (PCL) qui se revendique de l'ancien régime de Ben Ali. Dirigé par Abir Moussi, cette formation politique rejette en bloc l'ordre démocratique issu de la révolution de 2011. Abir Moussi a particulièrement capitalisé sur l'échec de la classe politique post-révolutionnaire à résoudre les causes socio-économiques de la révolution de 2011 qui a engendré une défiance citoyenne envers les institutions de la II^{ème} République, pour renouer avec la I^{ère} République résultant de la constitution de 1959. Ayant fondé sa légitimité sur sa capacité à mobiliser la base sociale de l'ancien régime, tout en s'accaparant la défense du modèle sociétal bourguibiste moderniste qu'il considérait comme menacé par Ennahdha,³⁵ le PCL a fait du retour aux fondamentaux

34. Éric Gobe. La Tunisie en 2021 : un coup politique peut masquer un coup d'État. Hal Open Science. Décembre 2022. Page 23.

35. Thierry Brésillon. Tunisie. La tentation de la restauration. OrientXXI. Janvier 2021. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-la-tentation-de-la-restauration,4422>

présidentialistes de la Première République de Bourguiba et de Ben Ali, ainsi que l'éradication d'Ennahdha, son principal crédo politique.³⁶ C'est dans cette perspective que le PCL a organisé depuis les élections législatives de 2019 une vaste campagne de dénigrement aussi bien au Parlement que dans les espaces publics contre le parlementarisme de la constitution de 2014. L'organisation de sit-in dans l'enceinte du Parlement qui paralysèrent le travail parlementaire, dans un contexte de défiance citoyenne contre le régime de la II^{ème} République incapable de prendre en compte les demandes populaires, n'a eu de cesse de ringardiser l'ARP. Alors que les sondages donnaient le PCL vainqueur de tout scrutin législatif anticipé, le coup de force de l'été 2021 a rebattu les cartes de la formation politique, tellement le parti d'Abir Moussi s'est trouvé confronté à un président concentrant les pouvoirs et réduisant, par là même, la capacité du PCL à se positionner comme une alternative. Tout en ayant salué au départ les mesures présidentielles exceptionnelles décrétées par le Président dans sillage de la proclamation de l'état d'exception, le PCL allait progressivement prendre ses distances avec Carthage au fur et à mesure que le Président Kais détricotait les institutions de la II^{ème} République et imposait son agenda de nouvelle République. Disposant d'une capacité de mobilisation importante, le PCL plaide aujourd'hui pour l'établissement d'un régime présidentiel, sur la base du projet de la constitution de la commission pour la nouvelle République supervisée par Sadok Belaïd. Cependant, son refus de reconnaître la révolution de 2011 ainsi que les abus de l'ancien régime bénalien, dont il n'a jamais condamné l'aspect despotique, lui servent de repoussoir, jusqu'à faire cavalier seul face à Carthage.

3. *La Coordination des forces démocratiques*

La Coordination des forces démocratiques qui forme l'essentiel de la gauche démocrate constitue la troisième force d'opposition à Carthage. Elle est composée de cinq partis politiques, à savoir le Courant démocrate, dirigé par Nabil Hajji, Afek Tounes (Fadhel Abdelkefi), le Parti Républicain, (Issam Chebbi), Ettakatol (Khalil Zaouia) et, enfin, le Parti des travailleurs (Hamma Hammami). Depuis la proclamation de l'état d'exception, le Parti des travailleurs et le Parti Républicain ont été parmi les premiers à qualifier l'initiative du locataire de Carthage de coup d'État. Les partis socio-démocrates du Courant démocratique, Afek Tounes et Ettakatol ont quant à eux été moins virulents, tout en exprimant leur désaccord avec la démarche entreprise par le Président sur l'interprétation de l'article 80 de la constitution de 2014. La position de ces formations politiques évoluera, là aussi, vers une opposition frontale, à mesure que le processus de neutralisation des contre-pouvoirs avançait. C'est ainsi qu'un nouveau front progressiste d'opposition à Kaïs Saïed, en l'occurrence la coordination des forces démocratiques, a vu le jour.³⁷ Notons toutefois que la présence dans cet attelage partisan de Fadhel Abdelkafi, ancien ministre des Finances, soutien de Nabil Karoui et actuel président d'Afek Tounes, a suscité des critiques, y compris dans des cercles proches du mouvement Attayar créé par Mohamed Abbou.³⁸ Ayant pour principale posture le rejet de la III^{ème} République saédienne et le retour à la constitution de 2014, en opposition à celle de 2022 qu'elle considère comme illégitime, la Coordination des forces démocratiques ne dispose pas d'une infrastructure militante conséquente lui permettant de s'opposer à Carthage. En effet, la capacité de mobilisation de la Coordination, en proie à la crise de la gauche, est très limitée, comme le montre le faible nombre de manifestants lors des rassemblements auxquels elle a appelés.³⁹ En dépit de son affaiblissement récurrent depuis les élections de 2014 et les nombreuses arrestations arbitraires qui ont semé la zizanie dans ses rangs, la Coordination des

36. Éric Gobe,, Op-Cit . Page 24.

37. Hakim Fekih. Tunisie. À gauche, fractures ouvertes face à Kaïs Saïed. OrientXXI. Avril 2023. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-a-gauche-fractures-ouvertes-face-a-kais-saied,6410>

38. Hatem Nafti. Tunisie : les partis politiques, victimes collatérales du coup de force de Kais Saïed. Middle East Eyes (MEE). Novembre 2021. <https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/tunisie-partis-politiques-victimes-collaterales-kais-saied>

39. Hakim Fekih. Op-Cit. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-a-gauche-fractures-ouvertes-face-a-kais-saied,6410>

forces démocratiques est toujours en place et, malgré toutes les turbulences, poursuit son chemin.⁴⁰ À l'issue du troisième congrès du Courant démocrate qui avait eu lieu fin avril 2023, l'hypothèse d'un renouveau générationnel au sein de ces formations serait le seul espoir pour cette gauche de pouvoir un jour peser dans le paysage politique et offrir une alternative crédible à la III^{ème} République de Kais Saïed.⁴¹

4. *L'opposition sociétale et syndicale*

Les organisations de la société civile et syndicales qui ont joué un rôle clé dans la transition démocratique tunisienne durant les dix ans de démocratie dans le pays (2011 – 2021), ont adopté une franche opposition au chantier présidentiel de la III^{ème} République qu'elles considèrent comme une déviation aux acquis démocratiques de la révolution de 2011, surtout après la publication d'un projet de loi visant à museler les organisations de la société civile. Quant au positionnement de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), celui-ci demeure ambigu et oscillant, en dépit de prises de position critiques de la direction de la centrale syndicale vis-à-vis de Kais Saïed. Cette ambiguïté s'explique par le fait que la direction de la centrale syndicale doit composer au sein de son bureau exécutif et de ses 500 000 adhérents, avec une tendance nationaliste arabe soutenant l'action du Président tunisien et incarnée par le secrétaire général adjoint, Samir Cheffi, réputé proche du Mouvement du peuple.⁴² Cette configuration a poussé la direction de l'organisation à prôner une approche vis-à-vis de Carthage à même de préserver son rôle historique de contre-pouvoir indépendant agissant pour le compte de l'intérêt général, tout en évitant une fragmentation de la centrale syndicale. Une telle stratégie s'avère payante, notamment après le scrutin législatif anticipé qui a rebattu les cartes politiques en Tunisie. D'une part, les dernières élections ont battu en brèche l'argument de légitimité populaire brandi par le Président pour justifier son entreprise de refondation de la République qui allait aboutir à la mise en place de la III^{ème} République. D'autre part, la fragmentation de l'opposition politique entre le FSN n'arrivant pas à mobiliser au-delà de leurs sympathisants, le PCL refusant de reconnaître la révolution de 2011, et la gauche progressiste aussi faible qu'in audible, allait faire de l'UGTT le principal contre-pouvoir face à Carthage.

Profitant de cette séquence, la centrale syndicale avec deux des trois autres organisations nationales récipiendaires du prix Nobel de la Paix en 2015 (la ligue tunisienne des droits de l'homme et l'ordre des avocats), ainsi que le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES) se sont rapprochés en vue de proposer un dialogue national à même de sortir le pays de l'impasse politique.⁴³ Un éventuel accord pourrait avoir l'assentiment des différentes oppositions, incapables de former un front uni au regard de leurs positions irréconciliables. Ces changements expliquent l'offensive présidentielle à l'encontre de l'UGTT, à commencer par la nomination de l'ancien syndicaliste Ali Boughdiri opposé à la direction actuelle de la centrale syndicale comme nouveau ministre de l'Éducation dans le gouvernement de Najlaa Bouden, et surtout l'interpellation d'Anis Kaabi, secrétaire général de l'UGTT de la fédération des autoroutes, que l'organisation de Farhat Hachad a considérée comme une déclaration de guerre.⁴⁴ Par plusieurs aspects, le retour de la démocratie en Tunisie est encore semé d'embauches.

40. Ibid.

41. Ibid.

42. Africa Intelligence. À dix jours du référendum, l'UGTT forcée de composer avec ses adhérents pro-Saïed. Juillet 2022. <https://www.africaintelligence.fr/afrique-du-nord/2022/07/15/a-dix-jours-du-referendum-l-ugtt-forcee-de-composer-avec-ses-adherents-pro-saied,109799504-art>

43. Frida Dahmani. L'UGTT lance un nouveau Quartet, Kais Saïed riposte. Jeune Afrique. Février 2023. <https://www.jeuneafrique.com/1413828/politique/ugtt-lance-un-nouveau-quartet-kais-saied-riposte/>

44. Hatem Nafti. Tunisie : après la déroute électorale, le régime choisit la fuite en avant. Middle East Eyes (MEE). Février 2023. <https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/tunisie-legislatives-kais-saied-ugtt-cible-durcissement-parlement-partis>

III. L'ÉCONOMIE TUNISIENNE OTAGE DE DEUX CONCEPTIONS MORTIFÈRES

L'établissement de la III^{ème} République saédienne a eu lieu alors que la Tunisie traverse une crise multidimensionnelle d'une ampleur inédite depuis l'indépendance du pays en 1956, dans un contexte régional très morose, aggravé par la guerre en Ukraine qui a provoqué d'importantes distorsions dans les chaînes d'approvisionnement énergétique et alimentaire tunisiennes. Alors que la crise économique tunisienne atteint des proportions inquiétantes et tous les signaux d'alerte en Tunisie sont au rouge, l'économie du pays paraît otage dans un entre-deux mortifère : le souverainisme économique de Kais Saïed, qui vise à s'affranchir de la dépendance envers les principaux bailleurs de fonds de Tunis, et la politique libérale de son gouvernement, qui ambitionne de contracter un nouveau prêt auprès du Fonds monétaire international. Or, rien dans les intrigues qui agitent les centres de pouvoir à Tunis n'a de correspondance avec les difficultés quotidiennes que vivent les Tunisiens.

A. Le souverainisme économique de Carthage

La politique économique de Carthage repose sur deux piliers : lutter contre la contrebande et la spéculation, d'une part, et récupérer l'argent public détourné, d'autre part. Pour le Président Saïed, la Tunisie dispose des moyens nécessaires lui permettant de se passer de l'aide extérieure, a fortiori occidentale, voire même de devenir un géant économique régional et continental. Une idée fondamentale guide sa conception de l'économie : le pays serait riche s'il n'y avait pas la corruption qui appauvrit les Tunisiens et empêche la Tunisie d'accéder à une réelle indépendance. Ces perceptions fournissent une assise populaire à la mission que Kais Saïed s'est fixée de réaliser : la souveraineté économique de la Tunisie adossée à une souveraineté populaire exprimée sans le filtre des partis politiques.⁴⁵ Les décrets-lois du 20 mars 2021 relatifs à la lutte contre la spéculation, à la réconciliation pénale ainsi qu'aux entreprises communautaires, permettent de comprendre la quintessence de la vision saïédienne de l'économie politique de la construction par la base.⁴⁶ Les textes mis au point s'opposent farouchement aux spéculateurs et aux monopoles, tout en articulant ce que le Président tunisien appelle la réconciliation pénale, avec la création d'entreprises communautaires (ahliyya) au niveau des délégations.

1. La lutte contre la spéculation

Le décret sur la spéculation, adopté dans un contexte de pénurie de denrées alimentaires de base du fait de la guerre en Ukraine, ambitionne de contrer la spéculation, comme les opérations de stockage ou de dissimulation de marchandises à l'origine d'une pénurie ou d'une perturbation du marché. Provoquées d'après Carthage par les corrompus hommes d'affaires qui affament le peuple, considérés dans le vocabulaire présidentiel comme des (*rijâl al amâl*) qu'il juge corrompus de *rjâl amâyil*, ce qui signifie en dialecte tunisien « les hommes d'entourloupes ». À vrai dire, le Président tunisien ne considère pas les phénomènes de spéculation, de fraude et de monopole comme les conséquences d'une forme d'organisation de l'économie, mais plutôt comme le résultat d'une déficience morale.⁴⁷ Cette approche conduit la Présidence à négocier avec le monde de l'entreprise sur la base d'un contrat moral dans la perspective de rendre vertueux le marché en faisant appel

45. Thierry Bresillon. Tunisie : le pari risqué du souverainisme économique de Kais Saïed. Middle East Eyes (MEE). Avril 2023. <https://www.middleeasteye.net/fr/opinion-fr/economie-tunisie-crise-fmi-souverainisme-kais-saied>

46. Eric Gobe. Tunisie. Kais Saïed, un « serviteur » à la peine sur les réformes institutionnelles. OrientXXI. Avril 2022. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-kais-saied-un-serviteur-a-la-peine-sur-les-reformes-institutionnelles,5531>

47. Éric Gobe. La Tunisie en 2021 : un coup politique peut masquer un coup d'État. Hal Open Science. Décembre 2022. Pages 18 et 19.

à la conscience religieuse des Tunisiens,⁴⁸ afin de s'opposer au lobby des spéculateurs et de la contrebande qui, dans le lexique présidentiel, tiennent en otage l'économie tunisienne. C'est ainsi que pour se passer des injonctions du FMI sur l'octroi d'un nouveau prêt à Tunis, Kais Saïed a proposé de « *prendre l'excédent d'argent des riches pour le donner aux pauvres* »⁴⁹, reprenant une citation attribuée au deuxième Calife rachidiste, Omar Ibn Al-Khattab : « *Au lieu de lever les subventions au nom de la rationalisation, il serait possible d'introduire des taxes supplémentaires à ceux qui en bénéficient sans qu'ils en aient besoin* ». ⁵⁰

L'impression qui se dégage est que le Chef de l'État envisage de lutter contre la vie chère en louant « *le capital patriote* » dont il est sûr qu'il « *sera à la hauteur de l'évènement historique* »⁵¹, tout en demandant aux "policiers" d'effectuer de spectaculaires descentes dans des entrepôts de stockage de denrées alimentaires pour fustiger « *les circuits d'affamement des Tunisiens* »⁵² et de mener une guerre contre le lobbying des hommes d'affaires qu'il considère comme un foyer de corruption.⁵³ Or, force est de constater que le décret sur la spéculation qui prévoit des amendes allant de 100 000 à 500 000 dinars, assorties de peines de prison pouvant aller jusqu'à la perpétuité quand le délit est commis en bande organisée ou relève de la contrebande, ne remet nullement en cause la structure oligopolistique d'une économie tunisienne dont les secteurs les plus lucratifs sont contrôlés par une dizaine de conglomérats intégrés verticalement.⁵⁴ Les conflits économiques et sociaux sont niés en tant que tels et deviennent dans le crédo présidentiel un conflit éthique et de valeur.⁵⁵ Sur la forme, le texte se révèle être une copie conforme de la loi adoptée par l'Algérie en décembre 2021, en particulier dans ses articles 1, 2 et 15, mais aussi sur l'ensemble du texte, avec quelques aménagements.⁵⁶

2. La Commission de réconciliation pénale

Le décret-loi numéro 13 du 20 mars 2022 a, en outre, instauré à partir de décembre 2022 la Commission de réconciliation pénale avec pour principale vocation de restituer dans un délai de six mois depuis sa constitution, les fonds détournés par l'ancien régime bédouin estimés à 13,5 milliards de dinars (4 milliards d'euros), d'après le rapport de la Commission nationale d'investigation sur la corruption et les malversations, rendu public en décembre 2011. Émanation du présidentielisme saïdien, la Commission est placée sous la tutelle directe du Chef de l'État qui dispose du droit de nommer et de révoquer ses membres. Elle est compétente pour examiner les dossiers d'hommes d'affaires impliqués dans des malversations financières afin de récupérer l'argent volé à l'État, aux

48. Ibid. Page 18.

49. Monia Ben Hamadi. Le président tunisien, Kais Saïed, s'oppose au nouveau pacte migratoire de l'Union européenne. Le Monde. Juin 2023. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/06/16/le-president-tunisien-kais-saied-s-oppose-au-nouveau-pacte-migratoire-de-l-union-europeenne_6177887_3212.html

50. Ibid.

51. Déclaration faite à l'occasion de la rencontre entre une délégation de chefs d'entreprises conduite par Samir Majoul, le président de l'UTICA. Voir Shems FM, « Les hommes d'affaires participeront au renforcement de l'investissement et de la création d'emplois », في "رجال الأعمال سيساهمون في تعزيز الاستثمارات وإحداث مواطن الشغل" (shemsfm.net)

52. Rihab Boukhatia. Peu de chiffres et beaucoup de lettres. Dans le nouvel ordre saïdien. Nawaat. Octobre 2022. Page 25.

53. Éric Gobe. La Tunisie en 2021 : un coup politique peut masquer un coup d'État. Hal Open Science. Décembre 2022. Pages 19.

54. Ibid.

55. Sofiane Jaballah, Le peuple veut : retour de l'État ou accomplissement de la révolution ou alors les deux, ensemble ? (en arabe), Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES). Novembre 2021. <https://ftdes.net/ar/lepeupleveut/>.

56. Frida Dahmani. Tunisie : le décret sur la spéculation a-t-il été copié sur une loi algérienne ? Jeune Afrique. Mars 2022. <https://www.jeuneafrique.com/1333189/politique/tunisie-le-decret-sur-la-speculation-a-t-il-ete-copie-sur-une-loi-algerienne/>

collectivités locales, aux entreprises, établissements et instances publics⁵⁷, puis de l'investir dans le développement local et régional. La Commission de réconciliation pénale opère en déterminant les montants que devront payer les personnes poursuivies dans les affaires de corruption, soit en s'autosaisissant soit à la demande des concernés, en contrepartie de l'amnistie. L'amnistie est proposée à toute personne physique ou morale qui a accompli des actes pouvant entraîner des infractions économiques et financières avant le 20 mars 2022, qu'elle ait été jugée ou non.⁵⁸ L'argent collecté servira à financer les projets de développement en fonction des spécificités des régions et des besoins des populations ainsi que des priorités nationales et locales. Les délégations bénéficiant de projets de développement et préalablement classées selon leur niveau de pauvreté se verront attribuer 80 % de ces fonds.⁵⁹ Les 20 % restants seront affectés aux collectivités locales afin d'être utilisés sous forme d'apport en capital aux entreprises communautaires et aux sociétés d'investissement et de commerce.⁶⁰

Le Président tunisien, pour qui la récupération des sommes détournées est un élément important de la vraie indépendance du pays,⁶¹ doit une grande partie de sa popularité à l'opinion répandue selon laquelle une minorité de privilégiés a détourné à son profit les richesses du pays et l'argent de l'État, ainsi qu'à sa détermination « à restituer au peuple son argent spolié ».⁶² Une conviction enracinée dans les modalités même de la construction de l'État moderne, qui a été l'un des ressorts de la révolution de 2011. Or, et outre l'ambiguïté qui entoure le chiffre exact des montants détournés, la Commission de réconciliation pénale bute sur d'importantes entraves formelles et substantielles dans l'accomplissement de ses objectifs. S'agissant des limites de forme, l'arrangement institutionnel ainsi conçu ne renvoie nullement à une démocratie économique horizontale, mais s'inscrit plutôt dans la logique d'un classique contrôle administratif vertical opéré par les administrations nationale et régionale.⁶³ Les projets de développement conçus et réalisés dans le cadre de la réconciliation pénale seront contrôlés par une commission de suivi de l'exécution des accords et de la réalisation des projets, ainsi que par une commission régionale de suivi et de coordination des projets mise en place au niveau de chaque gouvernorat.⁶⁴ S'agissant des limites de fond, il paraît peu probable que la somme de 4 milliards d'euros puisse être récupérée, d'une part parce que les principaux membres de la famille Ben Ali/Trabelsi sont soit à l'étranger soit décédés, et, d'autre part, parce que les banques françaises et suisses, où sont déposées les fonds en question, ne peuvent les geler au-delà d'une durée de dix ans. Il en va que peu de personnes ont intérêt à passer un accord avec l'État dans de telles circonstances. D'ailleurs, la Commission de réconciliation pénale a achevé son premier mandat sans pouvoir récupérer le moindre dinar. Cependant, et au lieu de repenser sa stratégie, Kais Saïed choisit la fuite en avant en reconduisant le mandat de la Commission, tout en limogeant son président et en dénonçant les obstacles venant de l'intérieur de l'appareil de l'État qui, d'après lui, empêche la Commission de réconciliation pénale d'accomplir les missions pour lesquelles elle a été constituée.

57. Eric Gobe. Tunisie. Kais Saïed, un « serviteur » à la peine sur les réformes institutionnelles. OrientXXI. Avril 2022 <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-kais-saied-un-serviteur-a-la-peine-sur-les-reformes-institutionnelles,5531>

58. Hatem Nafti. Politique économique De Kais Saïed : FMI, BRICS Et Pensée Magique. Nawaat. Avril 2023. <https://nawaat.org/2023/04/18/politique-economique-de-kais-saied-fmi-brics-et-pensee-magique/>

59. Éric Gobe. La Tunisie en 2021 : un coup politique peut masquer un coup d'État. Hal Open Science. Décembre 2022. Pages 18 et 19.

60. Ibid.

61. Hatem Nafti. Politique économique De Kais Saïed : FMI, BRICS Et Pensée Magique. Nawaat. Avril 2023. <https://nawaat.org/2023/04/18/politique-economique-de-kais-saied-fmi-brics-et-pensee-magique/>

62. Ibid.

63. Eric Gobe. Tunisie. Kais Saïed, un « serviteur » à la peine sur les réformes institutionnelles. OrientXXI. Avril 2022. (préciser la ou les pages) <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-kais-saied-un-serviteur-a-la-peine-sur-les-reformes-institutionnelles,5531>

64. Eric Gobe. Tunisie. Kais Saïed, un « serviteur » à la peine sur les réformes institutionnelles. OrientXXI. Avril 2022. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-kais-saied-un-serviteur-a-la-peine-sur-les-reformes-institutionnelles,5531>

3. La généralisation des entreprises communautaires

En complément de la lutte contre la spéculation et la mise en place de la Commission de réconciliation pénale, le décret-loi numéro 15 du 20 mars 2021 a instauré les entreprises communautaires (charikat ahliya), chantier phare de la politique économique présidentielle, qui dans la posture de Kais Saïed, serviront de locomotive à la croissance économique et au développement régional. Dans son article 2, le décret stipule que les entreprises communautaires sont créées par un groupe d'habitants de la région.⁶⁵ Disposant d'un conseil d'administration de 6 à 12 personnes, le décret présidentiel n°15-2022 régissant les entreprises communautaires impose aux dites entreprises de disposer d'une gouvernance collégiale, en plus d'un rapport d'activité présenté au bout de chaque année au gouverneur de la région.⁶⁶ Sinon, la nature de leurs activités est ouverte à tous les secteurs à condition qu'elle soit en cohérence avec les besoins de la région.⁶⁷ En outre, les entreprises communautaires dans la conception du Président tunisien ont pour principal objectif de contribuer au développement régional, selon la volonté collective des populations et en adéquation avec les besoins et les particularités de leur région.⁶⁸ Le décret-loi précise que le cadre relatif au partage des bénéfices est basé sur la répartition équitable des richesses ainsi que l'initiative sociale et solidaire. Dans cette perspective, les entreprises communautaires peuvent bénéficier d'une partie des fonds issus de la réconciliation par le biais de la participation des collectivités locales dans leur capital à hauteur de 20 %.⁶⁹ Les membres ne pourront se répartir que 35 % des bénéfices. Le reste devra servir à financer des activités sociales, culturelles, environnementales ou de développement régional.⁷⁰ Par ailleurs, le texte prévoit la possibilité pour les sociétés communautaires d'exploiter des terres ou des biens appartenant à l'État, y compris les terrains dits collectifs qui sont gérés par des clans, notamment dans les régions de l'intérieur et dont les problèmes juridiques n'ont pu être réglés depuis l'indépendance.⁷¹

Les entreprises communautaires ambitionnent de permettre à des individus dépourvus de capital de s'intégrer dans un projet économique et valoriser les ressources locales. Cependant, et au-delà du slogan selon lequel ces entreprises sont mises au service de l'équité sociale et de la distribution équitable des richesses, la valorisation des solidarités locales en faveur du développement bute sur des obstacles formels et substantiels qui portent préjudice à leur vocation. S'agissant des limites formelles, le texte semble s'inspirer des mots d'ordre de l'économie sociale et solidaire, mais il lui manque un élément clé : l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politico-administratif,⁷² ainsi que la sécurité financière. En effet, les entreprises communautaires locales sont placées sous la tutelle du gouverneur à qui elles doivent transmettre leurs budgets prévisionnels, leurs états financiers,

65. Wissal Ayadi. Tunisie - Sociétés communautaires : Retour sur un concept de développement régional qui fait ses premiers pas. Gnetnews. Janvier 2023. <https://news.gnet.tn/tunisie-societes-communautaires-retour-sur-un-concept-de-developpement-regional-qui-fait-ses-premiers-pas/>

66. Ibid.

67. Ibid.

68. Eric Gobe. Tunisie. Kaïs Saïed, un « serviteur » à la peine sur les réformes institutionnelles. OrientXXI. Avril 2022. (préciser la ou les pages) <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-kais-saied-un-serviteur-a-la-peine-sur-les-reformes-institutionnelles,5531>

69. Ibid.

70. Wissal Ayadi. Tunisie/ Sociétés communautaires : Retour sur un concept de développement régional qui fait ses premiers pas. Gnetnews. Janvier 2023. <https://news.gnet.tn/tunisie-societes-communautaires-retour-sur-un-concept-de-developpement-regional-qui-fait-ses-premiers-pas/>

71. Wissal Ayadi. Tunisie/ Sociétés communautaires : Retour sur un concept de développement régional qui fait ses premiers pas. Gnetnews. Janvier 2023. <https://news.gnet.tn/tunisie-societes-communautaires-retour-sur-un-concept-de-developpement-regional-qui-fait-ses-premiers-pas/>

72. Eric Gobe. Tunisie. Kaïs Saïed, un « serviteur » à la peine sur les réformes institutionnelles. OrientXXI. Avril 2022. (merci d'indiquer la ou les pages) <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-kais-saied-un-serviteur-a-la-peine-sur-les-reformes-institutionnelles,5531>

etc.⁷³ Quant aux entreprises communautaires régionales, elles doivent transmettre au ministère de l'Économie pour approbation le statut et le règlement intérieur de l'entreprise, ainsi que la convention collective et le régime des salaires, accompagnés des budgets prévisionnels, les PV des assemblées générales, leurs états financiers, les PV des conseils d'administration, ainsi que les rapports d'audit.⁷⁴ Concernant les limites substantielles, les entreprises communautaires peuvent dans le meilleur des cas, dynamiser quelques régions délaissées par le modèle économique tourné vers la compétitivité internationale, mais difficilement constituer à elle seule la base matérielle d'un nouveau modèle de développement, voire d'un projet d'indépendance économique, défendue par le locataire de Carthage. En outre, et presque 18 mois depuis la publication au Journal officiel du décret présidentiel relatif aux entreprises communautaires, celles-ci ne paraissent pas susciter un engouement auprès des Tunisiens. En effet, au 1er septembre 2023, seules 79 entreprises communautaires ont vu le jour.⁷⁵ Entre septembre et décembre 2022, il n'en existait que 9 (2 en octobre 2022, 2 en novembre 2022 et 5 en décembre 2022). Le processus s'est accéléré dès le début de 2023, mais évolue en dents de scie (8 en janvier, 7 en février, 13 en mars, 14 en avril, 13 en mai, 7 en juin, 2 en juillet et 6 en août).⁷⁶ Fait important, le tiers des gouvernorats (8 sur 24) demeure, du moins jusqu'à la réalisation du présent travail,, à l'écart de ce mouvement (Ben Arous, Bizerte, Le Kef, Monastir, Sousse, Kébili, Tataouine et Tozeur) de greffe des entreprises communautaires.⁷⁷ L'engouement pour ces entreprises est inégal d'un gouvernorat à l'autre dans les 16 restants. En effet, près des trois quarts des entreprises communautaires se concentrent dans le Centre et le Sud du pays (42 sur un total de 58, dans 7 gouvernorats).⁷⁸ Les neufs gouvernorats restants du Nord (Est et Ouest) et du Sahel se partagent le reste des entreprises communautaires.⁷⁹

Par gouvernorat, quatorze (Tunis, Manouba, Ariana, Zaghouan, Bèjà, Jendouba, Siliana, Nabeul, Mahdia, Kairouan, Kasserine, Sfax, Gabes et Medenine) comprennent entre 1 et 5 entreprises communautaires. Deux émergent du lot : Sidi Bouzid, et, surtout, Gafsa.⁸⁰ En outre, en 2022, cinq entreprises communautaires s'étaient spécialisées dans le domaine de l'agriculture, soit 55,55 %. Deux sociétés, soit 22,22 %, œuvrent dans le domaine de l'environnement. Deux des neuf projets restants concernent les domaines du tourisme et du transport.⁸¹ Concernant les huit premiers mois de 2023, 70 entreprises communautaires ont vu le jour. 43 d'entre elles se sont spécialisées dans l'agriculture, soit 54,43 %. À la deuxième place du classement se trouvent les entreprises spécialisées dans le transport. Il s'agit de huit entreprises, soit 11,42 %, suivi du secteur des services avec quatre sociétés, soit 5,06 % et du secteur de l'extraction minière avec trois entreprises (3,79 %).⁸²

73. Ibid.

74. Ibid.

75. Sofiene Ghoubantini. Enquête sur les sociétés communautaires : entre mythe et réalité ! Business News. Septembre 2023. <https://www.businessnews.com.tn/enquete-sur-les-societes-communautaires--entre-mythe-et-realite,520,131649,3>

76. Ibid.

77. Moncef Mahroug. Entreprises communautaires: Cartographie Et Bilan. Nawaat. Juin 2023. <https://nawaat.org/2023/06/06/entreprises-communautaires-cartographie-et-bilan/>

78. Ibid.

79. Ibid.

80. Ibid.

81. Sofiene Ghoubantini. Enquête sur les sociétés communautaires : entre mythe et réalité ! Business News. Septembre 2023. <https://www.businessnews.com.tn/enquete-sur-les-societes-communautaires--entre-mythe-et-realite,520,131649,3>

82. Ibid.

B. Face à la politique économique libérale de Kasbah

Le souverainisme économique de Carthage s'oppose au libéralisme de Kasbah, incarné par le gouvernement de Najlaa Bouden, qui avant son départ début août 2023, avait fait de l'obtention d'un nouveau prêt du FMI, soit le quatrième en dix ans, la base de sa politique économique. Dans le contexte d'une grave crise multidimensionnelle qui frappe l'économie tunisienne, l'obtention d'une nouvelle aide financière demeurait vitale pour relancer une économie en berne, alors qu'il manque 24 milliards de dinars (7,2 milliards d'euros) pour boucler le budget 2023, de 69 milliards (20,4 milliards d'euros, dépenses et service de la dette compris).⁸³ Nécessaire pour éloigner le risque d'un défaut de paiement et indispensable pour l'octroi d'autres prêts bilatéraux, l'octroi d'un nouveau prêt à Tunis se heurtait en revanche aux anticipations tunisiennes négatives, qui par le jeu des taux d'intérêt, augmentent le coût du remboursement de la dette, à même d'obliger la Tunisie à emprunter davantage à des conditions toujours moins favorables. Un cercle vicieux que seul un retour de la confiance peut interrompre. Dans cette perspective, la restauration de la confiance entre Tunis et le FMI, ciment d'un système financier, consistait en la mise en œuvre d'un programme de réformes économiques et structurelles permettant la maîtrise des finances et créant les conditions de croissance économique. C'est dans ce contexte que le principe d'un nouveau prêt de 1,9 milliard de dollars en quatre tranches était acquis à Tunis depuis l'accord technique conclu entre le FMI et le gouvernement de Najlaa Bouden le 15 octobre 2022. Toutefois, échaudé par l'échec des deux précédents plans de 2013 et 2016, le FMI conditionnait son déblocage par un engagement formel des autorités tunisiennes à mettre en œuvre des réformes destinées à améliorer structurellement les finances publiques. Il s'agit pour l'État tunisien de se soumettre à un cahier des charges de 43 points déclinés en quatre axes : le renforcement de la liquidité et la facilitation de l'accès des entreprises au financement, la relance de l'investissement, l'amélioration du climat des affaires et l'assouplissement des formalités pour donner une impulsion aux exportations. Les axes cruciaux sont la levée des subventions sur les hydrocarbures et les produits de première nécessité, l'allègement de la fiscalité sur des sociétés privées, ainsi que la restructuration et la privatisation des entreprises publiques.

Or, et presque un an depuis l'adoption de la feuille de route du 15 octobre 2022, les autorités tunisiennes ne paraissent pas en mesure de satisfaire leurs obligations envers le FMI, dans un contexte de tension croissante entre Carthage et Kasbah sur l'orientation économique de la Tunisie. À vrai dire, la posture souverainiste du Président tunisien qui appelle à s'émanciper des principaux bailleurs de Tunis, tout en remplaçant le produit intérieur brut (PIB) par le « bonheur intérieur brut », se situe aux antipodes des démarches libérales de son gouvernement. Ainsi, en matière de restructuration des entreprises publiques, le Président avait refusé de promulguer le décret-loi du gouvernement sur la réforme de la gouvernance des entreprises publiques, sous prétexte que le texte ouvre la voie à la privatisation des entreprises, rejetée en bloc aussi bien par Carthage que par la puissance syndicale, l'UGTT. S'agissant de la levée des subventions, alors que Kasbah prévoyait de réviser les subventions sur les produits de base par l'introduction d'un dispositif d'enregistrement spontané permettant un meilleur ciblage des subventions,⁸⁴ le Chef de l'État avait clairement martelé son refus de toute suppression des subventions sur les produits de première nécessité, voire son opposition à toute forme de réforme socialement coûteuse susceptible de porter atteinte à la paix sociale, en évoquant le précédent des émeutes du pain en 1984 lorsque la suppression brutale des subventions avait déclenché un vaste soulèvement

83. Thierry Bresillon. Tunisie : le pari risqué du souverainisme économique de Kais Saïed. Middle East Eyes (MEE). Avril 2023. <https://www.middleeasteye.net/fr/opinion-fr/economie-tunisie-crise-fmi-souverainisme-kais-saied>

84. Moncef Mahroug. Accord FMI-Tunisie: L'amorce D'une Bombe Sociale. Nawaat. Novembre 2022. <https://nawaat.org/2022/11/07/accord-fmi-tunisie-lamorcer-dune-bombe-sociale/>

populaire.⁸⁵ C'est pourquoi le gouvernement a interrompu l'augmentation des prix des carburants en décembre 2023 pour ne pas accabler davantage les Tunisiens, déjà éprouvés par une inflation galopante. Le Chef de l'État souhaite éviter tout conflit social susceptible de porter préjudice à sa cote de popularité qui demeure respectable, alors que les mouvements de contestation sociale se sont transformés en un véritable contre-pouvoir sociétal depuis la révolution de 2011. Enfin, concernant les relations avec le FMI, Kais Saïed voit dans son opposition au FMI une manière de lancer une bataille pour l'indépendance économique de la Tunisie, en tentant d'imposer ses conditions à l'institution de Bretton Woods. Pour le Président Saïed, les Tunisiens doivent d'abord compter sur leurs richesses et ressources locales avant de recourir à l'étranger. Lors de son passage au bassin minier de Gafsa en juin 2023 afin de persuader des manifestants de mettre fin à leur mouvement de protestation, Kais Saïed a estimé qu'il était préférable de « mourir plutôt que de demander l'aumône aux étrangers »,⁸⁶ en ajoutant qu'il : « n'y a aucune source qui porte le nom du Fonds monétaire international ».⁸⁷

En outre, l'ordre politique de la III^{ème} République repose sur l'omnipotence du Président qui dispose de l'essentiel des pouvoirs, sans contre-pouvoir conséquent permettant de contrôler la fonction présidentielle. Le gouvernement, quant à lui, dont les prérogatives se sont considérablement amoindries par rapport à la constitution de 2014, ne dispose pas d'une marge de manœuvre juridique lui permettant de faire face à la toute-puissance de Carthage. En effet, la nature présidentialisée de la constitution de 2022 a conféré au Chef de gouvernement une fonction orientée vers la coordination de l'action gouvernementale, et non pas de leadership exécutif. De ce fait, l'incapacité du gouvernement de Najlaa Bouden à défendre son programme de réforme économique, aggravée par les profondes divergences stratégiques entre Kasbah et Carthage sur les principales orientations économiques de la Tunisie, ont provoqué courant l'été 2023 la révocation de Najlaa Bouden comme Cheffe de gouvernement et son remplacement par Ahmed Hachani, réputé proche de Kais Saïed.

C. Un cataclysme pour l'économie tunisienne

L'arrivée d'Ahmed Hachani à Kasbah marquera l'emprise des thèses saédiennes sur l'orientation économique tunisienne, caractérisée par une vision moralisante de l'économie qui prend place dans une posture souverainiste récusant ce que Kais Saïed qualifie d'injonctions étrangères. Or, l'approche économique de la présidence ne peut apporter en tant que telle de réponse aux problèmes socio-économiques de la Tunisie, alors qu'aucune des faiblesses du modèle de développement tunisien à l'origine de la révolution de 2011 et de la chute de la II^{ème} République n'a été traitée. À commencer par les disparités territoriales entre les régions côtières et de l'intérieur produites par les modalités de la construction de l'État tunisien et son orientation économique extravertie, qui met à la charge des régions de l'intérieur et du Sud la vocation de fournir en ressources bon marché le littoral industriel, sans produire de valeur ajoutée sur place. Une situation qui partage les caractéristiques inhérentes d'une colonisation intérieure dans les termes de Salhi Sghaier, auteur d'un ouvrage documenté sur le sujet.⁸⁸ Ensuite, par le caractère rentier de l'économie tunisienne, qui désigne la collusion entre le pouvoir politique et un cartel de familles qui contrôle l'activité économique au détriment du progrès social, enrichissant une petite élite au détriment des masses.

85. Mathieu Galtier. En Tunisie, Kais Saïed s'en prend (encore) au FMI. Jeune Afrique. Avril 2023. <https://www.jeuneafrique.com/1433923/economie-entreprises/en-tunisie-kais-saied-sen-prend-encore-au-fmi/>

86. Monia Ben Hamadi. Le président tunisien, Kais Saïed, s'oppose au nouveau pacte migratoire de l'Union européenne. Le Monde. Juin 2023. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/06/16/le-president-tunisien-kais-saied-s-oppose-au-nouveau-pacte-migratoire-de-l-union-europeenne_6177887_3212.html

87. Ibid.

88. Malek Lakhel. Interview avec Sghaier Salhi : les non-dits de la Tunisie postindépendance. 5 avril 2018. <https://nawaat.org/2018/04/05/interview-avec-sghaier-salhi-les-non-dits-de-la-tunisie-postindépendance/>

Pierre angulaire de l'ancien régime béalien, où le contrat politique reposait sur un gentleman's agreement entre le sérail présidentiel et les milieux affairistes qui se sont appropriés la protection présidentielle en contrepartie de leur allégeance au pouvoir,⁸⁹ le dispositif de captation et de reproduction de la rente rend non rentable la construction d'une base économique nationale. Or, les institutions de la II^{ème} République ont été incapables de desserrer l'étau entre l'ancienne élite économique de Ben Ali qui voulait conserver ses privilèges et le tiers-état tunisien qui réclamait de mettre fin à la prédation économique et d'établir les bases d'une nouvelle économie solidaire, un cercle vicieux qui a entaché la transition économique tunisienne. Enfin, le chômage des jeunes, estimé à 37,4 % chez les jeunes hommes et 36,7 % chez les jeunes femmes.⁹⁰ Selon le FTDES, la crise migratoire qui submerge la Tunisie ne concerne pas uniquement les jeunes chômeurs, mais également les employés et les travailleurs à bas et à moyens revenus, c'est-à-dire non seulement les travailleurs pauvres, mais aussi les classes moyennes.⁹¹

Alors que la Tunisie présente de nombreuses défaillances structurelles, et que le pays fait face à de grandes difficultés pour emprunter et financer ses besoins, rien pourtant dans les intrigues qui agitent le microcosme politique à Carthage n'a de correspondance avec les difficultés que vivent les Tunisiens. La dette publique atteint désormais 90 % du PIB. Le recul de la productivité et de l'investissement, passé de 25,4 % à 12 % du PIB entre 2010 et 2022, a considérablement affaibli le potentiel de croissance et la compétitivité de la Tunisie, fragilisant ses équilibres extérieurs. Les pressions inflationnistes affichent une tendance haussière jamais vue depuis les années 1990 tandis que les tensions sociales sont élevées.⁹² De 4,9 % fin 2020, l'inflation est remontée à 10,3 % en mars 2023, alimentée principalement par la hausse en 2022 des cours internationaux de l'énergie et de produits agricoles largement importés. La différence entre l'évolution des prix libres (+11,2 %) et encadrés (+7,4 %) en particulier dans le domaine alimentaire (+18,2 % contre +0,6 %) témoigne cependant du rôle d'amortisseur du système de subvention des prix.⁹³ La croissance prévue n'est que de 1,3 % (FMI) à 1,6 % (loi de finance) pour 2023, contre 2,9 % au Maghreb, selon le FMI.⁹⁴ La hausse des prix des hydrocarbures et des denrées alimentaires en 2022 a aggravé les tensions financières déjà élevées du pays. Leur évolution, en dépit d'une relative accalmie actuelle, reste une menace pour les approvisionnements du pays, confronté à des pénuries récurrentes, conséquentes à une grave sécheresse et à la guerre en Ukraine qui a provoqué d'importantes distorsions dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire tunisiennes. La disparition régulière de produits à base de céréales, entraînant une pénurie de denrées dans les magasins et les supermarchés,⁹⁵ et la suspension par l'État de l'octroi de farine subventionnée à des centaines de boulangeries privées dites modernes ou non classées, sont très révélatrices.⁹⁶ Le tourisme a certes rebondi en 2022, mais continue de reposer sur un modèle low cost dépassé, alors que l'extraction de phosphate en 2022 a baissé par rapport à 2021 (3,56 tonnes contre 3,72 ; 8,3 tonnes en 2010).

89. Bilel Kchouk. Les anciennes élites économiques et le changement de régime en Tunisie : de l'incertitude vers la consolidation politico-économique des positions. *Politix*. Numéro 120. 2017. P.164.

90. Statistiques Tunisie. Indicateurs de l'emploi et du chômage, deuxième trimestre 2022. <https://www.ins.tn/publication/indicateurs-de-lemploi-et-du-chomage-deuxieme-trimestre-2022>

91. Khadija Mohsen-Finan et Hassan Boubakri. En Tunisie, la migration est « un projet partagé par des pans entiers de la société ». *OrientXXI*. Octobre 2022. <https://orientxxi.info/magazine/en-tunisie-la-migration-est-un-projet-partage-par-des-pans-entiers-de-la,5928>

92. Ministère de l'Économie, des Finances, et de la souveraineté industrielle et numérique – La France. Direction générale du Trésor – Tunisie. 2023. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/TN/indicateurs-et-conjoncture>

93. Ibid.

94. Ibid.

95. Stephen Quillen. Tunisia's stale economy sees shoppers go home with empty bread baskets. *Middle East Eyes (MEE)*. Août 2023. <https://www.middleeasteye.net/news/tunisia-bread-shortages-kais-saied-economic-policy>

96. Ibid.

IV. RUPTURE AVEC LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE BOURGUIBIENNE

La mise en place de la III^{ème} République saedienne a constitué un séisme pour la politique extérieure de la Tunisie. Une année depuis l'entrée en vigueur de la constitution de 2022, le Président tunisien prône une nouvelle politique étrangère qui entend rompre avec les principes de la politique étrangère bourguibienne, caractérisée par une forme de modernisme confinée à l'occidentalisme, l'arrimage aux espaces arabe et africain, et l'adoption d'une posture équilibrée dans les relations maghrébines avec les deux grands frères marocain et algérien. Au vu de cette alternance de rupture, la partie qui suit se propose de définir la nouvelle doctrine de la politique étrangère saedienne ainsi que ses principales orientations.

A. La doctrine de la politique étrangère saedienne : le tiers-mondisme comme nouveau paradigme dominant ?

La politique étrangère saedienne est l'une des plus idéologiques de l'histoire de la Tunisie contemporaine. Elle s'appuie sur un élément fondateur, à savoir l'opposition à l'Occident et les principaux bailleurs de fonds de Tunis, servie par des formules percutantes et simples telles que les « ingérences extérieures », « les injonctions étrangères » ou le « complot avec l'étranger ». Cette doctrine est mise en œuvre à travers une argumentation très tiers-mondiste des relations internationales. D'obédience souverainiste, l'approche tiers-mondiste des relations internationales, qui opère une synthèse entre les fondements de l'approche développementiste et le courant néomarxiste des relations internationales, repose sur deux piliers fondateurs : d'une part, le rejet de la mondialisation capitaliste qui renforce la dépendance des pays en voie de développement à l'égard des pays développés, tout en accentuant leur appauvrissement ou leur sous-développement, dans le cadre d'une division internationale du travail préjudiciable aux pays en voie de développement et, d'autre part, l'opposition au néocolonialisme des institutions internationales qui les assujettit. En outre, l'approche tiers-mondiste des relations internationales allait prendre une forme plus structurée avec la rupture épistémologique orchestrée par les néogramsciens, comme Stephen Gill et Robert Cox qui ont proposé dans le sillage de la fin de la guerre froide, une nouvelle théorie des relations internationales inspirée de l'œuvre de Antonio Gramsci (1891-1937) et de l'école de Franckfort. Pour les néogramsciens, l'hégémonie des principaux États repose, non seulement sur la puissance économique, financière, politique et militaire de leurs classes dirigeantes, mais aussi sur leur capacité à imposer leurs conceptions idéologiques, leurs normes et leurs valeurs culturelles aux classes subordonnées et aux institutions transnationales. Dans la même veine, les mouvements sociaux qui s'organisent sur une base transnationale et qui contestent la dynamique du marché capitaliste et l'idéologie des grandes puissances et des Organisations internationales jouent ainsi un rôle important dans la redéfinition des rapports de force au sein et entre les nations.⁹⁷

Les thèses tiers-mondistes des relations internationales sont prégnantes dans la doctrine de la politique étrangère saedienne. Articulée autour du souverainisme, du rejet de la mondialisation et la défiance envers les institutions internationales, la doctrine de la politique étrangère saedienne reflète une rupture avec les principes de la politique étrangère bourguibienne qui opérait une synthèse entre les fondements de la théorie réaliste et fonctionnaliste des relations internationales. S'agissant du souverainisme, le Président tunisien a posé les jalons d'une nouvelle orientation

97. Stephen Gill. *Global Finance, Monetary Policy and Cooperation among the Group of Seven*. Dans in P. Cerny (dir.)/ *Finance and World Politics*. Aldershot. Edward Elgar, 1993. / Robert Cox. *Social Forces, States and World Orders: Beyond International Relations Theory*. *Millennium Journal of International Studies*,

idéologique de type nationaliste arabe qui s'oppose à ce qu'il qualifie d'injonctions de l'étranger,⁹⁸ considérées dans la posture du maître de Carthage comme une ingérence extérieure, voire une confiscation de la souveraineté tunisienne. C'est dans cette perspective que Kais Saïed s'est opposé en bloc à l'ensemble des observations émanant des principaux partenaires de Tunis et des Organisations internationales sur la dégradation des normes démocratiques et des principes de l'État de droit en Tunisie, comme l'illustre son offensive en 2022 contre la Commission de Venise, organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles. Par ailleurs, le Président tunisien s'oppose à la mondialisation à l'origine, selon lui, de la persistance du caractère asymétrique des relations entre le Nord et le Sud. C'est ce qui ressort de ses échanges avec le Président chinois Xi Jinping lors du sommet monde arabe – Chine tenu à Riyad en décembre 2022, où le Président tunisien a affirmé à son interlocuteur chinois que : « *nos peuples arabe et chinois ont payé un lourd tribut à la mondialisation, laquelle n'a rien changé à la réalité du monde* ». ⁹⁹ Lors de la Journée nationale du savoir en Tunisie, Kais Saïed a défrayé la chronique en qualifiant l'Intelligence Artificielle (IA), pierre angulaire de la quatrième révolution industrielle et base de la III^{ème} mondialisation, de déviation de la raison qui menace l'avenir de la modernité.¹⁰⁰ Enfin, son opposition aux Organisations internationales, qui s'inscrit dans un mouvement de fond réclamant un nouveau système international,¹⁰¹ est une déterminante de sa politique étrangère. Une organisation cristallise à elle seule l'ampleur de la défiance du Président tunisien envers les Organisations internationales, à savoir le FMI dont il refuse catégoriquement les diktats. Ses propos adressés à la Directrice du FMI lors du sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial sont très révélateurs : « *s'il n'en reste qu'un qui refusera les recettes du FMI, je serais celui-là* ». ¹⁰² Un mois plus tard, lors de la conférence internationale de Rome sur la migration, le Président tunisien a appelé à réformer le système de la gouvernance financière mondiale, par la création d'une nouvelle institution financière internationale qui se substituera aux institutions de Bretton Wood, dont les sources de financement seraient assurées par les fonds spoliés après leur récupération.¹⁰³ Autant d'aspects qui dénotent une emprise des thèses tiers-mondistes sur la doctrine de la politique étrangère saïedienne, autour de préférences idéologiques nouvelles.

B. À la recherche de nouveaux partenaires idéologiques et stratégiques

L'adoption du tiers-mondisme comme nouveau paradigme dominant de la politique étrangère de la III^{ème} République s'est accompagnée de la fabrique d'une autonomie stratégique qui rime avec les préférences idéologiques souverainistes du maître de Carthage, qui affiche des velléités de changement au niveau des orientations stratégiques de la politique étrangère. Cependant, la conduite de la politique étrangère tunisienne paraît exacerber un souverainisme à géométrie variable qui s'affirme de façon quasiment exclusive à l'égard des puissances occidentales, contrairement aux pays de l'Est et le monde arabe avec lequel le Président tunisien ambitionne

98. Thierry Bresillon. En Tunisie, l'économie de rente a été plus forte que les idéaux de la révolution. Middle East Eyes (MEE). Juin 2020. <https://www.middleeasteye.net/fr/opinion-fr/tunisie-economie-rente-justice-sociale>

99. Chedly Mamoghli. Kaïs n'écoute que Saïed ! Jeune Afrique. Février 2023. <https://www.jeuneafrique.com/1414441/politique/kais-necoute-que-saied/>

100. Business News. Kaïs Saïed : l'intelligence artificielle est un danger imminent ! Juillet 2023. <https://www.businessnews.com.tn/kais-saied-lintelligence-artificielle-est-un-danger-imminent,520,131144,3>

101. Tim Murithi, Order of Oppression: Africa's Quest for a New International System. Dans *The Nonaligned World: The West, the Rest, and the Now Global Disorder*, New York, Foreign Affairs. Juin 2023. Pages 24-43.

102. Chokri Ben Nessir. Kaïs Saïed à Kristalina Georgieva, directrice générale du FMI : « S'il n'en reste qu'un qui refusera les recettes du FMI, je serai celui-là ». La Presse Tunisie. Juin 2023. <https://lapresse.tn/161918/kais-saied-a-kristalina-georgieva-directrice-generale-du-fmi-sil-nen-reste-quun-qui-refusera-les-recettes-du-fmi-je-serai-celui-la/>

103. Business News. Kaïs Saïed appelle à la création d'une nouvelle institution financière. Juillet 2023. <https://www.businessnews.com.tn/kais-saied-appelle-a-la-creation-dune-nouvelle-institution-financiere,534,130745,3>

d'amorcer un rapprochement. En outre, la place de l'Afrique dans la nouvelle politique étrangère tunisienne est sujette à une forme de marginalisation.

1. Le tropisme saedien pour l'Est

La nouvelle politique étrangère saedienne suggère une connivence avec de nouvelles puissances qui ne s'entend pas seulement comme un positionnement tactique conjoncturel lié aux difficultés économiques du pays, mais reflète aussi une compatibilité de fond dans les préférences idéologiques du Président Kais, aux prises avec le nationalisme arabe et rejetant l'hégémonie occidentale avec son système de valeurs. Dans un monde en proie à d'importantes configurations et fasciné par la rivalité sino-américaine qui façonne les relations internationales contemporaines, le Président tunisien semble avoir fait de la coopération avec Pékin un des axes fondamentaux de sa politique étrangère. La fascination de Kais Saied pour le soft power chinois puise sa résonance dans trois caractéristiques : d'abord, les principes de la politique étrangère chinoise qui opère une synthèse entre l'internationalisme économique via les nouvelles routes de la soie et isolationnisme géopolitique. Ensuite, le tiers-mondisme de la deuxième puissance mondiale qui, dans le cadre de sa stratégie d'influence dans le monde arabe et en Afrique, ne cesse de se présenter comme le plus grand pays en développement. Enfin, les constantes de la politique étrangère chinoise défendant les principes de la souveraineté des peuples et de non-ingérence qui trouvent chez le Président tunisien, hostile à toute forme d'ingérence extérieure, un attrait particulier. Ceci a poussé Kais Saied depuis le sommet monde arabe – Chine de décembre 2022 à lancer des appels à l'attention de Pékin, en vue de bâtir de nouveaux partenariats au nom d'une politique d'équilibre et de non-alignement.¹⁰⁴ Bien que Pékin soit le quatrième partenaire économique de la Tunisie et que celle-ci ait adhéré dès 2018 aux nouvelles routes de la soie,¹⁰⁵ les deux pays ne sont pas encore parvenus à dynamiser leurs relations. À titre d'exemple, la zone de libre-échange sino-tunisienne signée en 2015 n'a pas encore vu le jour.¹⁰⁶ C'est pourquoi le Président tunisien espère profiter de son arrimage idéologique à Pékin pour amorcer un rapprochement avec la Chine, en mesure d'offrir une bouffée d'oxygène à une Tunisie sous forte pression économique. Il appartient dès lors au Président Saied de proposer à ses homologues chinois un cadre de coopération attractif, sachant que Pékin recommande à Tunis de conclure un accord avec le FMI qu'elle juge indispensable avant toute autre forme d'aide financière.¹⁰⁷

Le rapprochement avec les BRICS constitue un des fondements de la politique étrangère saedienne. Alliance incontournable du paysage géo-économique et géopolitique mondial, l'importance de ce groupe d'États «non-alignés» à 11 qui veut gagner en influence dans le monde n'est plus à démontrer. Dans cette perspective, Kais Saied, très soucieux de s'affranchir des contraintes qui lient Tunis à ses partenaires traditionnels et opposé aux puissances occidentales, n'a jamais caché son désir d'amorcer un rapprochement stratégique avec les BRICS. Les sympathisants du Chef de l'État tunisien laissent même sous-entendre que Tunis envisage de candidater pour rejoindre le groupe des cinq¹⁰⁸, permettant à juste titre à Tunis d'obtenir de la part de la Banque de développement de Shanghai des sources de financement alternatives aux institutions de Bretton Wood, dont le Président tunisien refuse les injonctions. Or, cette perspective est peu réaliste pour les raisons qui suivent :

104. Elyes Ghanmi. Le nouveau souverainisme tunisien face au grand jeu des puissances en Méditerranée. Dans *Confluences Méditerranée*. Éditions L'Harmattan. Numéro 125. 2023. PP. 75 – 90.

105. Yahia H. Zoubir. Expanding Sino-Maghreb Relations : Morocco and Tunisia. Research Paper. Chatham House. 2020. <https://www.chathamhouse.org/2020/02/expanding-sino-maghreb-relations/4-tunisia-and-china-evolution-relations>

106. Ibid.

107. Mosaïque FM. Ambassadeur de Chine à Tunis : Le recours au FMI est indispensable. Mai 2023.

108. Hatem Nafti. Politique économique de Kais Saied : FMI, BRICS et pensée magique. Nawaat. Avril 2023. <https://nawaat.org/2023/04/18/politique-economique-de-kais-saied-fmi-brics-et-pensee-magique/>

d'une part, le point commun des BRICS est d'être des économies émergentes, ayant la volonté de rejoindre le cercle des nations les plus développées de la planète. Ce qui conduit à préciser ce que l'on entend par pays émergent. D'après l'École normale supérieure de Lyon, l'émergence est « *le processus par lequel un État s'intègre à l'économie globalisée et au capitalisme mondial grâce à une croissance économique forte, sur plusieurs années* ». ¹⁰⁹ Cette définition qui met en évidence deux prérequis incontournables : celui de l'intégration au capitalisme et celui d'une croissance durable sur plusieurs années, met à mal une éventuelle candidature tunisienne, alors que Tunis est embourbée dans une grave crise économique et au bord de la faillite financière. En outre, le BRICS Contingent Reserve Arrangement conditionne 70 % de la part réservée à chaque pays à des réformes négociées avec le FMI ; d'autre part, les progrès accomplis dans le cadre des BRICS ont jusqu'ici été fort modestes. Le niveau de développement économique, la culture politique, les aspirations stratégiques et les objectifs politiques de ces pays sont si différents que les BRICS se limitent essentiellement à un forum de discussion. ¹¹⁰ Ces limites ont été mises en évidence par les récents événements : l'ampleur de l'influence chinoise, la résurgence des disputes territoriales entre Pékin et New Delhi dans l'État de l'Arunachal Pradesh dans l'Himalaya, la déconfiture de l'économie russe sous l'effet des sanctions économiques, les ambivalences des modèles de développement indien et sud-africain, ou encore l'incapacité de Prétoria à peser sur le plan international, etc..

Enfin, les nouvelles orientations souverainistes de la politique étrangère tunisienne se nourrissent de préférences idéologiques qui éclairent sur les velléités d'affranchissement du Président tunisien des alliances historiques traditionnelles. ¹¹¹ Or, avec l'érosion de la "rente" démocratique, force est de constater que si la Tunisie de Kais Saied attire encore l'attention internationale, c'est par les flux migratoires illégaux et le risque d'un défaut de paiement de sa dette externe. Le dynamisme de la France et de l'Italie auprès des institutions financières européennes et internationales confirme cette posture dans la mesure où les deux pays n'ont pas ménagé leurs efforts pour que Tunis puisse obtenir les fonds nécessaires lui permettant de juguler sa crise financière. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre l'accord migratoire du 16 juillet 2023 conclu entre Tunis et Bruxelles, attribut du nouveau pacte européen de migration et d'asile qui se substituera aux accords de Dublin de 2015 régissant la politique migratoire européenne. L'accord en question prévoit une aide financière de 900 millions d'euros, conditionnée par la conclusion d'un accord avec le FMI, 150 millions d'aide budgétaire et 105 millions pour le renforcement du contrôle aux frontières. En contrepartie, Tunis fait office de poste-frontière avancé pour refouler les flux de clandestins tentant de rejoindre l'Europe par l'Italie. Un dilemme qui a poussé le Président tunisien à dénoncer dans un premier temps l'accord, refusant que la Tunisie joue le rôle de garde-frontière pour l'Europe, ¹¹² sachant que Tunis a même boudé le forum européen de Global Gateway, vaste plan d'aide au développement européen visant un investissement de 300 milliards d'euros dans les routes, les chemins de fer ou encore le numérique, et conçu comme une riposte aux ambitions d'influence de Pékin.

De leur côté, les relations tuniso-américaines traversent une période de turbulence, aggravée par les tentatives de Carthage à vouloir amorcer un rapprochement avec des pays opposés aux États-

109. École normale supérieure de Lyon. Émergence, pays émergent. [http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/emergence#:~:text=L%C3%A9mergence%20caract%C3%A9rise%20le%20processus,brut\)%20forte%20pendant%20plusieurs%20ann%C3%A9es.](http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/emergence#:~:text=L%C3%A9mergence%20caract%C3%A9rise%20le%20processus,brut)%20forte%20pendant%20plusieurs%20ann%C3%A9es.)

110. Bobo Lo. La Russie, la Chine et les BRICS : une illusion de convergence ? Institut français des relations internationales (IFRI). 2016. https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ifri_rnv_92_bobo_lo_brics_fra_mars_2016.pdf

111. Elyes Ghanmi. Le nouveau souverainisme tunisien face au grand jeu des puissances en Méditerranée. Dans *Confluences Méditerranée*. Editions L'Harmattan. Numéro 125. 2023. Pages 75 – 90.

112. Courrier international. Crise migratoire. La Tunisie refuse de jouer les "gardes-frontières" pour l'Europe et lui rend ses fonds. Octobre 2023. <https://www.courrierinternational.com/article/tensions-la-tunisie-refuse-de-jouer-les-gardes-frontieres-pour-l-europe-et-lui-rend-ses-fonds>

Unis. C'est ce qui ressort d'abord de l'accord agricole conclu entre la Tunisie et le Kazakhstan ;¹¹³ ensuite, par le message de félicitation du Président tunisien à son homologue nord-coréen ;¹¹⁴ et enfin, par la signature d'un mémorandum d'entente entre, d'une part, la Tunisie et le Venezuela, et, d'autre part, la Tunisie et la Bolivie, pour renforcer les relations bilatérales.¹¹⁵ Ce rapprochement peut certes s'expliquer par le tiers-mondisme du Président tunisien, mais aussi par une volonté à vouloir s'opposer à Washington. Notons que les États-Unis ont réduit de moitié leur aide militaire et retiré la garantie de 500 millions de dollars accordée à la Tunisie en 2014,¹¹⁶ tandis que la Maison-Blanche et le Département d'État américain font l'objet de pression croissante de la part du Congrès pour réduire davantage le montant des aides à la Tunisie. Lors du sommet USA-Africa qui a eu lieu à Washington en novembre 2022, le Président américain Joe Biden a refusé d'échanger avec son homologue tunisien, en dépit des sollicitations de la présidence et de la diplomatie tunisiennes pour l'organisation d'une rencontre conjointe.¹¹⁷

2. *Entre tropisme algérien et tentative de rapprochement avec les pays du Golfe*

Le Président tunisien a fait du Maghreb et du monde arabe la première priorité de la politique étrangère de son pays, tant dans son identité propre que dans son espace de projection. Cette priorité stratégique trouve sa consécration dans la constitution de la III^{ème} République de 2022, qui stipule dans ses articles 5, 6 et 7 que : « *La Tunisie constitue une partie de la nation islamique* »¹¹⁸, « *La Tunisie constitue une partie de la nation arabe* »¹¹⁹, et « *La République tunisienne constitue une partie du Grand Maghreb arabe. Elle œuvre à la réalisation de son unité dans le cadre de l'intérêt commun* ». ¹²⁰ Il en va que la politique arabe de Kais Saïed repose principalement sur deux leviers : d'abord, le levier identitaire qui place l'identité arabo-musulmane de la Tunisie au-dessus de toute autre considération, comme le symbolisent les propos du Président tunisien sur la migration sub-saharienne en Tunisie, considérée comme étant une entreprise qui vise à africaniser la Tunisie, et, d'autre part, le levier panarabiste en imprégnant un nouveau projet de construction panarabe lui permettant de faire face aux complots étrangers et aux ingérences extérieures comme l'entend le Président tunisien, au point de faire sienne la doctrine de sécurité nationale égyptienne : « *la sécurité de l'Égypte est la nôtre et ses positions seront aussi les nôtres à l'international* ». ¹²¹ Cependant, bien qu'il se joue régulièrement de l'identité arabo-musulmane et du panarabisme, force est de constater que la politique arabe de Kais Saïed pose un sérieux problème de cohérence et de crédibilité, du fait, d'une part, de l'alignement de Carthage sur la politique étrangère de El-Mouradia qui provoque d'importantes distorsions sur la politique maghrébine de Tunis, voire même sur l'autonomie stratégique tunisienne, et, d'autre part, sur l'incapacité de Carthage à amorcer un rapprochement stratégique avec les pays du Golfe.

113. Tounes El. Khadra. <https://twitter.com/TounesKhadra/status/1704739511127728243>

114. African Manager. Kais Saïed félicite le président nord-coréen Kim Jong. Septembre 2023. <https://africanmanager.com/kais-saied-felicite-le-president-nord-coreen-kim-jong/>

115. L'Economiste Maghrébin. La Tunisie et le Venezuela signent un accord de coopération culturelle. <https://www.leconomistemaghreb.com/2023/10/13/la-tunisie-et-le-venezuela-signent-un-accord-de-cooperation-culturelle/>

116. Frida Dahmani. Tunisie – États-Unis : « Il y a une surenchère des deux côtés ». Jeune Afrique. Août 2022. <https://www.jeuneafrique.com/1367056/politique/tunisie-etats-unis-il-y-a-une-surenchere-des-deux-cotes/>

117. Nizar Bahloul. Diplomatie tunisienne : la semaine des trois gifles. Business News. Décembre 2022. <https://www.businessnews.com.tn/diplomatie-tunisienne--la-semaine-des-trois-gifles,520,125265,3>

118. Constitution tunisienne de 2022. Article 5. https://www.jurisetatunisie.com/tunisie/codes/Constitution_2022/const1005p.htm

119. Constitution tunisienne de 2022. Article 6. https://www.jurisetatunisie.com/tunisie/codes/Constitution_2022/const1005p.htm

120. Constitution tunisienne de 2022. Article 7. https://www.jurisetatunisie.com/tunisie/codes/Constitution_2022/const1005p.htm

121. Ahlem Khattab. Tunisie-Égypte : Sissi et Saïed, de quoi leur relation est-elle le nom ? Jeune Afrique. Octobre 2021. <https://www.jeuneafrique.com/1251944/politique/tunisie-egypte-sissi-et-saied-de-quoi-leur-relation-est-elle-le-nom/>

Alger occupe une place centrale dans la nouvelle politique maghrébine tunisienne. Ce rapprochement a pris une forme structurée avec la déclaration de Carthage adoptée lors de la visite du Président algérien à Tunis en novembre 2021, qui a insisté sur le besoin de traduire le partenariat stratégique algéro-tunisien en une alliance régionale. Or, la dépendance financière, énergétique et touristique tunisienne, qui prend la forme d'une asymétrisation, entretient beaucoup d'ambiguïté sur l'ampleur de l'influence algérienne en Tunisie. En effet, financièrement, et depuis l'arrivée de Kais Saïed au pouvoir en 2019, Alger avait effectué un dépôt de 650 millions de dollars, avec un taux d'intérêt de 1 % comme garantie à la Banque centrale tunisienne afin de soulager les finances de Tunis, assorti d'un don de 100 millions de dollars.¹²² Dans le domaine de l'énergie, les achats tunisiens d'électricité en provenance d'Algérie en 2022 ont augmenté de 145 %¹²³ dans un contexte de forte dépendance énergétique tunisienne de l'Algérie qui assure 70 % des besoins énergétiques et gaziers de Tunis à des prix préférentiels et avec de très grandes facilités de paiement. L'accord gazier italo-algérien conclu en avril 2022 représente un moment phare dans le cadre de ce processus. En vertu de l'accord en question, Tunis perçoit un droit de passage équivalant à 5,25 % du total du gaz acheminé, soit 500 millions de dinars tunisiens qui couvre 65 % des besoins énergétiques de la Tunisie.¹²⁴ En matière de tourisme, l'afflux des touristes algériens en Tunisie a permis aux autorités tunisiennes de juguler la crise touristique qui a frappé de plein fouet le secteur touristique tunisien depuis les attentats du Bardo et de Sousse en 2015, qui ont précipité l'exode des touristes étrangers, aggravé par la faillite du tour-opérateur Thomas Cook en 2019 et la crise sanitaire de la COVID-19.

Or, le tropisme de Carthage pour El-Mouradia se manifeste au détriment des relations de la Tunisie avec le Maroc, dont une sérieuse crise a éclaté au grand jour lors du 8ème sommet Afrique-Japon tenu à Tunis en août 2022, lorsque le Président tunisien a accueilli le chef du Polisario selon le même protocole que celui réservé aux Chefs d'État et de gouvernement. Cet incident qui a rompu avec la doctrine de la neutralité positive que prônait Tunis dans ses relations maghrébines, a plongé les relations tuniso-marocaines dans une grave crise diplomatique depuis la rupture des relations entre les deux pays en 1961. En outre, les relations entre Tunis et Tripoli sous l'égide de Kais Saïed connaissent des hauts et des bas. L'internationalisation de la crise libyenne a pendant longtemps menacé la stabilité et la neutralité de la Tunisie. Néanmoins, le sommet Saïed – Dbeibah organisé en décembre 2022 est parvenu à amorcer un partenariat renouvelé entre les deux pays voisins. Parmi ses manifestations, l'ouverture d'une nouvelle ligne maritime entre Tunis et Tripoli, l'annulation de l'ensemble des restrictions liées à la circulation des marchandises entre les deux pays, et l'engagement de Tripoli de régler l'ensemble de ses dettes envers Tunis. Alors que le sommet de 2022 préfigurait une nouvelle ère dans les relations tuniso-libyennes, le Président tunisien, par ses pulsions souverainistes, a failli engendrer une nouvelle brouille diplomatique avec Tripoli en réclamant une redéfinition des frontières maritimes avec Tripoli, afin de mettre la main sur des gisements pétroliers offshore.

Courtiser les pays du Golfe est une affaire menée tambour battant par la diplomatie tunisienne, qui voit en un rapprochement stratégique avec les pays de la péninsule arabe une opportunité pour renflouer les caisses de l'État et échapper à toute forme d'accord avec le FMI. C'est pourquoi le Président tunisien cherche à fortifier ses liens avec le Golfe, en faisant particulièrement prévaloir le levier identitaire, notamment lorsqu'il se réfère à l'appartenance à la communauté arabe ou

122. Malik Ben Salman. L'Algérie vole une nouvelle fois au secours de la Tunisie. *Courrier international*. Décembre 2022. <https://www.courrierinternational.com/article/crise-economique-l-algerie-vole-une-nouvelle-fois-au-secours-de-la-tunisie>

123. Jihene Essanaa. Les achats d'électricité en provenance d'Algérie flambent de 145 % ; *African Manager*. Juillet 2023. <https://africanmanager.com/les-achats-delectricite-en-provenance-dalgerie-flambent-de-145/#:~:text=Dans%20le%20m%C3%AAme%20contexte%2C%20le,consommation%20totale%20d'%C3%A9nergies%20primaires.>

124. Sofiene Ahres. L'accord gazier italo-algérien, un cadeau tombé du ciel pour la Tunisie. *Business News*. Avril 2022. <https://www.businessnews.com.tn/laccord-gazier-italo-algerien-un-cadeau-tombe-du-ciel-pour-la-tunisie,519,118513,3>

islamique. Cependant, les efforts de rapprochement de Tunis avec les pays de la péninsule arabique qui pratiquent une politique étrangère réaliste aux antipodes des pratiques populistes de Carthage, se sont jusqu'à présent révélés peu fructueux, à l'exception de l'Arabie saoudite qui a octroyé à Tunis une aide financière de 500 millions de dollars. En effet, si l'aide financière de Riyad à Tunis a permis à l'Arabie saoudite de maintenir son rôle de partenaire commercial majeur de la Tunisie, Doha et Abou-Dhabi quant à elles, conditionnent l'attribution de toute forme d'aide financière par la garantie de soutenabilité de la dette qu'offrirait un accord avec le FMI. Plus encore, elles exigent en contrepartie des concessions d'exploitation d'infrastructures publiques, voire des cessions d'actifs. C'est ainsi que Doha, qui développe une politique d'influence tous azimuts, a opposé à deux reprises un refus à Tunis sur l'allocation d'un prêt de 500 millions de dollars, tout en se contentant de financer des projets de développement en Tunisie. S'agissant des Émirats arabes unis, et après des années de froid entre Tunis et Abou-Dhabi, les relations entre les deux capitales se sont nettement améliorées sous l'égide de Kais Saïed. Néanmoins, les efforts de Tunis pour relancer la coopération économique avec Abou-Dhabi, notamment le dégel des investissements et mégaprojets émiratis en Tunisie, ainsi que l'obtention d'allocations et de donations, ont été peu concluants.

À propos des crises du Moyen-Orient, le Président tunisien défend un souverainisme de type nationaliste arabe digne des grandes heures du nassérisme, qui s'oppose à l'instauration d'un nouvel ordre mondial au détriment du monde arabe, empêtrant la « Oumma » dans des crises successives. C'est ce qui ressort du discours de Kais Saïed à Jeddah lors du trente-deuxième sommet de la ligue arabe de 2023 : « *ce monde qui se reconfigure ne doit pas se construire encore une fois sur le compte de notre Oumma et la destinée de nos peuples, nous devons exiger d'être considérés au même pied d'égalité que ceux qui veulent le réordonner* ». ¹²⁵ L'impression est que le Président tunisien a établi les jalons d'une orientation idéologique dans une veine nationaliste arabe digne des grandes heures du nassérisme et du baasisme, qui avait fait des logiques conspirationnistes nourries par les complots entretenus par les puissances étrangères son principal fonds de commerce. Cette posture s'est traduite, d'une part, par le parrainage par Tunis du processus de réhabilitation de la Syrie dans le giron arabe. Dans cette perspective, Kais Saïed a dénoncé ce qu'il qualifie de complot et les tentatives de dépeçage de l'extérieur dont la Syrie avait été victime. ¹²⁶

3. La politique africaine de Kais Saïed: l'affirmation d'un souverainisme xénophobe

L'Afrique est incontestablement le continent oublié de la politique étrangère saïedienne, davantage axée sur la profondeur maghrébo-méditerranéenne, le monde arabe et l'Est. Le positionnement de Tunis en Afrique accuse un flagrant déficit depuis les propos controversés du Président tunisien sur la migration subsaharienne en Tunisie, la qualifiant d'entreprise complotiste visant à africaniser la Tunisie tout en estompant son identité arabo-musulmane : « *l'immigration clandestine est une entreprise criminelle ourdie à l'orée de ce siècle pour changer la composition démographique de la Tunisie, afin de la transformer en un pays africain seulement et estomper son caractère arabo-musulman* ». ¹²⁷ Les propos présidentiels qui ont enclenché une vague de violence sans précédent

125. Business News. Saïed : le nouvel ordre mondial ne doit pas être instauré au détriment de notre Oumma ! Mai 2023. <https://www.businessnews.com.tn/saied--le-nouvel-ordre-mondial-ne-doit-pas-etre-instaure-au-detriment-de-notre-oumma,520,129292,3>

126. Elyes Ghanmi. Le nouveau souverainisme tunisien face au grand jeu des puissances en Méditerranée. Dans Confluences Méditerranée. Éditions L'Harmattan. Numéro 125. 2023. PP.75 – 90.

127. Middle East Eyes (MEE). Un complot pour « changer la composition démographique » de la Tunisie : Kais Saïed dérape en parlant de l'immigration subsaharienne. Février 2023. <https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquetes/tunisie-kais-saied-racisme-discours-haine-africaine-migrants-subsahariens-immigration>

en Tunisie,¹²⁸ ont porté un préjudice à l'image de marque de la Tunisie en Afrique, tout en ternissant sa réputation dans le concert de la communauté internationale, jusqu'à susciter de vives réactions au sein des Organisations régionales et des institutions financières internationales, telles que l'Union africaine et la Banque mondiale. Depuis, des produits tunisiens sont boycottés, notamment au Sénégal, en Guinée et en Côte d'Ivoire, sachant que Dakar et Abidjan totalisent à eux seuls avec le Nigeria plus de 50 % des exportations tunisiennes en Afrique.¹²⁹ Le secteur privé tunisien, représenté principalement par Tunisia - Africa Business Council (TABC), se démène sur le terrain pour faire exister une relation sous-investie. En outre, alors que Tunis perd du terrain en Afrique du fait d'une politique isolationniste à connotation migratoire, l'indisponibilité du Président tunisien, absent des forums africains, interroge. En effet, et à part d'avoir participé au sommet UE-Afrique de Bruxelles en février 2022, et organisé le sommet Afrique-Japon en août 2022 qui a débouché sur une crise diplomatique avec le Maroc, le Président Saïed n'a participé à aucune grande foire africaine, et n'a visité depuis son arrivée au pouvoir en 2019 aucun pays de l'Afrique subsaharienne. Autant d'aspects qui dénotent un désintérêt de l'Afrique dans les priorités de Carthage.

L'indifférence de Kais Saïed envers l'Afrique se contredit toutefois avec la tradition africaine de la Tunisie héritée depuis l'époque post-coloniale. En effet, la Tunisie a joué un rôle fondamental dans la création d'instruments panafricains comme l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en 1963 à Addis-Abeba ou encore l'Agence de coopération culturelle et technique (1970), l'ancêtre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).¹³⁰ En outre, la Tunisie jouit, tout comme les autres pays du Maghreb, d'une position géographique favorable en Afrique qui pourrait théoriquement lui permettre d'être un hub entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne, et de commercer avec son Sud. Il en va que les préférences idéologiques et les nouveaux choix d'alliance du Président tunisien provoquent d'importantes distorsions dans les relations africaines de Tunis, alors que Tunis peine à étendre son influence en Afrique subsaharienne et que le secteur privé ne parvient pas à conquérir les marchés de l'Afrique sub-saharienne. S'agissant du premier constat, il convient de savoir que l'ambassade de la Tunisie à Addis-Abeba (qui abrite le siège de l'Union africaine) fonctionne avec seulement quatre diplomates et la plupart des neuf autres ambassades en Afrique subsaharienne comptent en moyenne seulement deux diplomates. Tunis n'est pas dans une dynamique de développement de son dispositif diplomatique, comme en témoigne la disparition du Secrétariat d'État à l'Afrique du ministère des Affaires étrangères.¹³¹ La Tunisie, et c'est l'objet du deuxième constat, trouve des difficultés à faciliter la logistique de ses hommes d'affaires et de ceux originaires d'Afrique sub-saharienne souhaitant investir en Tunisie. En dehors du Maghreb, Tunisair ne dessert que sept destinations africaines, à savoir Dakar, Abidjan, Conakry, Bamako, Niamey et dernièrement Ouagadougou. Pourtant, en 2017, la compagnie nationale promettait de programmer une desserte vers Cotonou, puis en 2018 vers Khartoum, Douala et N'Djamena, et, enfin, Lagos et Accra en 2019. Une ligne aérienne vers Libreville était également prévue pour 2020. En 2023, aucune des destinations aériennes en question n'est encore desservie. Dans cette perspective, les propos incendiaires de Kais Saïed sur la migration sub-saharienne et son désintérêt pour l'Afrique risquent de condamner les relations tuniso-sahariennes à une errance mortifère.

128. Sara Grira. Tunisie. Kais Saïed ouvre les vannes du racisme. OrientXXI. Mars 2023. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-kais-saied-ouvre-les-vannes-du-racisme,6265>

129. Benjamin Auge. La politique africaine de la Tunisie : entre opportunisme et opportunités non-exploitées. Institut français des relations internationales (IFRI). Éditoriaux de l'IFRI, l'Afrique en question. Numéro 46. 2019. https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/auge_tunisie_2019.pdf

130. Ibid.

131. Ibid.

CONCLUSION

La III^{ème} République tunisienne établie dans le sillage du coup de force présidentiel du 25 juillet 2021, qui a fait basculer la Tunisie d'une démocratie en crise vers un régime d'exception, est façonnée par la conception que se fait Kais Saïed du pouvoir politique, de la société et des libertés individuelles. Le Chef de l'État, dont la personnalité est aux antipodes de l'identité et de la tradition moderniste de la Tunisie, se croit investi d'une mission quasi-divine de rédemption dont il serait le seul opérateur. L'homme "fort" de Carthage est convaincu que son architecture institutionnelle définie dans la constitution de 2022 qu'il avait lui-même rédigée, ainsi que son chantier d'économie politique, permettront au peuple tunisien de s'affranchir des obstacles complotistes empêchant son épanouissement et la libre expression de sa volonté. Or, la nature présidentialisante de la constitution de 2022, l'ambiguïté qui entoure la place de l'Islam dans la cité, et l'inexistence d'un modèle de développement en mesure de remédier aux défaillances structurelles qui étranglent l'économie tunisienne, battent en brèche la marge de manœuvre du maître de Carthage à transformer les réalités du pays, tout en restituant le pouvoir au peuple comme il l'entend.

L'impression qui se dégage donc est qu'avec le populisme complotiste que prône le Président tunisien dans la gestion de la chose publique et la conduite des affaires étrangères, il risquera de se heurter à la même incapacité que ses prédécesseurs de la classe politique post-révolutionnaire à répondre aux revendications de reconnaissance des catégories défavorisées dont il s'est fait le champion. Dans son ouvrage « *L'esprit démocratique du populisme* »,¹³² le sociologue Federico Tarragoni distingue entre deux formes du populisme, le populisme par le haut et le populisme par le bas. Le populisme par le haut comporte une dimension autoritaire, tandis que le populisme par le bas se caractérise par une fonction critique. Or, et selon le sociologue italien, l'affirmation d'un populisme par le haut au détriment du populisme par le bas conduit au fascisme. Dans le contexte tunisien, force est de constater que la vague populiste qui s'est emparée du pays est représentée par le Président tunisien, mais sans populisme par le bas. Ayant surtout brandi l'argument de légitimité populaire pour justifier le démantèlement des institutions de la II^{ème} République auxquelles il impute la responsabilité de la crise multidimensionnelle sévissant en Tunisie et l'établissement de sa III^{ème} République, le Président tunisien ne paraît pas comprendre les raisons de la révolution de 2011 et les enjeux des événements du 25 juillet 2021, en l'occurrence l'érosion des promesses socio-économiques de la révolution de 2011.

Kaïs Saïed n'est qu'un chaînon dans une série d'événements qui jalonnent la révolution tunisienne. En 1830, Alexis de Tocqueville se lamentait sur le fait que la Révolution française n'avait pas encore atteint le rivage. En 2022, la révolution tunisienne n'a pas atteint le rivage, mais il n'y a pas lieu de se lamenter. Bien au contraire, il y a matière à se rassurer. Il y a, au sein de la société tunisienne, une classe moyenne éduquée, une société civile forte, ainsi que de nombreux collectifs porteurs d'initiatives pour changer les rapports sociaux et conscients de la tradition moderniste de la Tunisie. Dans son ouvrage « *De la démocratie en Amérique* », Alexis de Tocqueville affirme que : « *les institutions démocratiques supposent une société visant à la fois l'égalité et la liberté, mais à son tour cette société suppose des institutions politiques soucieuses du bien commun et respectant le peuple* ». C'est tout l'enjeu de la révolution de 2011.

132. Federico Tarragoni. *L'esprit démocratique du populisme : une nouvelle analyse sociologique*. Paris, La Découverte. 2019. P.371.

Bibliographie

Ahlem Khattab. Tunisie–Égypte : Sissi et Saïed, de quoi leur relation est-elle le nom ? Jeune Afrique. Octobre 2021. <https://www.jeuneafrique.com/1251944/politique/tunisie-egypte-sissi-et-saied-de-quoi-leur-relation-est-elle-le-nom/>

Africa Intelligence. À dix jours du référendum, l'UGTT forcée de composer avec ses adhérents pro-Saïed. Juillet 2022. <https://www.africaintelligence.fr/afrique-du-nord/2022/07/15/a-dix-jours-du-referendum-l-ugtt-forcee-de-composer-avec-ses-adherents-pro-saied,109799504-art>

Benjamin Auge. La politique africaine de la Tunisie : entre opportunisme et opportunités non-exploitées. Institut français des relations internationales (IFRI). Éditoriaux de l'IFRI, l'Afrique en question. Numéro 46. 2019. https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/auge_tunisie_2019.pdf

Bilel Kchouk. Les anciennes élites économiques et le changement de régime en Tunisie : de l'incertitude vers la consolidation politico-économique des positions. Politix. Numéro 120. 2017.

Bobo Lo. La Russie, la Chine et les BRICS : une illusion de convergence ? Institut français des relations internationales (IFRI). 2016. https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ifri_rnv_92_bobo_lo_brics_fra_mars_2016.pdf

Business News. Kaïs Saïed : l'intelligence artificielle est un danger imminent ! Juillet 2023. <https://www.businessnews.com.tn/kais-saied--lintelligence-artificielle-est-un-danger-imminent,520,131144,3>

Business News. Kaïs Saïed appelle à la création d'une nouvelle institution financière. Juillet 2023. <https://www.businessnews.com.tn/kais-saied-appelle-a-la-creation-dune-nouvelle-institution-financiere,534,130745,3>

Business News. Saïed : le nouvel ordre mondial ne doit pas être instauré au détriment de notre Oumma ! Mai 2023. <https://www.businessnews.com.tn/saied--le-nouvel-ordre-mondial-ne-doit-pas-etre-instaure-au-detriment-de-notre-oumma,520,129292,3>

Chedly Mamoghli. Kaïs n'écoute que Saïed ! Jeune Afrique. Février 2023. <https://www.jeuneafrique.com/1414441/politique/kais-necoute-que-saied/>

Chokri Ben Nessir. Kaïs Saïed à Kristalina Georgieva, directrice générale du FMI : «S'il n'en reste qu'un qui refusera les recettes du FMI, je serai celui-là». La Presse Tunisie. Juin 2023. <https://lapresse.tn/161918/kais-saied-a-kristalina-georgieva-directrice-generale-du-fmi-sil-nen-reste-quun-qui-refusera-les-recettes-du-fmi-je-serai-celui-la/>

Courrier international. Crise migratoire. La Tunisie refuse de jouer les "gardes-frontières" pour l'Europe et lui rend ses fonds. Octobre 2023. <https://www.courrierinternational.com/article/tensions-la-tunisie-refuse-de-jouer-les-gardes-frontieres-pour-l-europe-et-lui-rend-ses-fonds>

Constitution tunisienne de 2022. https://www.jurisetunisie.com/tunisie/codes/Constitution_2022/const1005p.htm

Elyes Ghanmi. Le nouveau souverainisme tunisien face au grand jeu des puissances en Méditerranée. Dans Confluences Méditerranée. Éditions Le Harmattan. Numéro 125. 2023.

Eric Gobe. La Tunisie en 2021 : un coup politique peut masquer un coup d'État. Hal Open Science. Décembre 2022.

Eric Gobe. Tunisie. Kaïs Saïed, un « serviteur » à la peine sur les réformes institutionnelles. OrientXXI. Avril 2022. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-kais-saied-un-serviteur-a-la-peine-sur-les-reformes-institutionnelles,5531>

Federico Tarragoni. L'esprit démocratique du populisme : une nouvelle analyse sociologique. Paris, La Découverte. 2019.

Frida Dahmani. L'UGTT lance un nouveau Quartet, Kaïs Saïed riposte. Jeune Afrique. Février 2023. <https://www.jeuneafrique.com/1413828/politique/lugtt-lance-un-nouveau-quartet-kais-saied-riposte/>

Frida Dahmani. Tunisie : le décret sur la spéculation a-t-il été copié sur une loi algérienne ? Jeune Afrique. Mars 2022. <https://www.jeuneafrique.com/1333189/politique/tunisie-le-decret-sur-la-speculation-a-t-il-ete-copie-sur-une-loi-algerienne/>

Frida Dahmani. Tunisie – États-Unis : « Il y a une surenchère des deux côtés ». Jeune Afrique. Août 2022. <https://www.jeuneafrique.com/1367056/politique/tunisie-etats-unis-il-y-a-une-surenchere-des-deux-cotes/>

Gnet News. Tunisie : les six partis qui soutiennent Kaïs Saïed. Septembre 2021. <https://news.gnet.tn/tunisie-les-six-partis-qui-soutiennent-kais-saied/>

Hakim Fekih. Tunisie. À gauche, fractures ouvertes face à Kaïs Saïed. OrientXXI. Avril 2023. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-a-gauche-fractures-ouvertes-face-a-kais-saied,6410>

Hatem Nafti. Diplomacy: Friends Of Kais Saied's Tunisia. Nawaat. Avril 2023. <https://nawaat.org/2023/04/10/diplomacy-friends-of-kais-saieds-tunisia/>

Hatem Nafti. Tunisie : les partis politiques, victimes collatérales du coup de force de Kais Saied. Middle East Eyes (MEE). Novembre 2021. <https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/tunisie-partis-politiques-victimes-collaterales-kais-saied>

Hatem Nafti. Tunisie : après la déroute électorale, le régime choisit la fuite en avant. Middle East Eyes (MEE). Février 2023. <https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/tunisie-legislatives-kais-saied-ugtt-cible-durcissement-parlement-partis>

Hatem Nafti. Politique économique De Kais Saied : FMI, BRICS Et Pensée Magique. Nawaat. Avril 2023. <https://nawaat.org/2023/04/18/politique-economique-de-kais-saied-fmi-brics-et-pensee-magique/>

Hatem Nafti. Tunisie : les associations, nouvelles cibles de Kais Saied. Middle East Eyes (MEE). Avril 2022. <https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/tunisie-associations-nouvelles-cibles-kais-saied-droit-loi-ong-societe-civile>

Haythem Mdouri. La nouvelle fondation : le projet qu'a l'intention de mettre en oeuvre Kais Saïed. Ses cadres intellectuels. Hakaekonline, (hakaekonline.com). Août 2021.

Hssan Briki. Les sociétés communautaires en Tunisie : économie alternative ou fiction politique ? Kapitalis. Août 2023. <https://kapitalis.com/tunisie/2023/08/15/les-societes-communautaires-en-tunisie-economie-alternative-ou-fiction-politique/>

International Crisis Group (ICG). La Tunisie de Saïed : privilégier le dialogue et redresser l'économie. Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord. Numéro 232. 2022.

International Crisis Group (ICG). Steering Tunisia away from Default. October 2023. <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/steering-tunisia-away-default>

Jihene Essanaa. Les achats d'électricité en provenance d'Algérie flambent de 145 % ; African Manager. Juillet 2023. <https://africanmanager.com/les-achats-delectricite-en-provenance-dalgerie-flambent-de-145/#:~:text=Dans%20le%20m%C3%A4me%20contexte%2C%20le,consommation%20totale%20d'%C3%A9nergies%20primaires.>

Kais Saied. من أجل تأسيس جديد : الأستاذ قيس سعيد. Août 2013. <https://daghbaji.wordpress.com/2013/08/03/%d9%85%d9%86-%d8%a3%d8%ac%d9%84-%d8%aa%d8%a3%d8%b3%d9%8a%d8%b3-%d8%>

ac%d8%af%d9%8a%d8%af/?fbclid=IwAR2jPwmHdtTnLak_yaPjZTKFkiCwLLrRFB02cDI9jsDr9jOU5xNBZlWkVw

Khadija Mohsen-Finan. Tunisie. La toute-puissance du président Kaïs Saïed. OrientXXI. Février 2022. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-la-toute-puissance-du-president-kais-saied,5351>

Khadija Mohsen-Finan et Hassan Boubakri. En Tunisie, la migration est « un projet partagé par des pans entiers de la société ». OrientXXI. Octobre 2022. <https://orientxxi.info/magazine/en-tunisie-la-migration-est-un-projet-partage-par-des-pans-entiers-de-la,5928>

Malik Ben Salman. L'Algérie vole une nouvelle fois au secours de la Tunisie. Courrier international. Décembre 2022. <https://www.courrierinternational.com/article/crise-economique-l-algerie-vole-une-nouvelle-fois-au-secours-de-la-tunisie>

Malek Lakhal. Interview avec Sghaier Salhi : les non-dits de la Tunisie postindépendance. 5 avril 2018. <https://nawaat.org/2018/04/05/interview-avec-sghaier-salhi-les-non-dits-de-la-tunisie-postindpendance/>

Mathieu Galtier. En Tunisie, Kaïs Saïed s'en prend (encore) au FMI. Jeune Afrique. Avril 2023. <https://www.jeuneafrique.com/1433923/economie-entreprises/en-tunisie-kais-saied-sen-prend-encore-au-fmi/>

Middle East Eyes (MEE). Un complot pour « changer la composition démographique » de la Tunisie : Kais Saïed dérape en parlant de l'immigration subsaharienne. Février 2023. <https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquetes/tunisie-kais-saied-racisme-discours-haine-afrique-migrants-subsahariens-immigration>

Monia Ben Hamadi. Le président tunisien, Kaïs Saïed, s'oppose au nouveau pacte migratoire de l'Union européenne. Le Monde. Juin 2023. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/06/16/le-president-tunisien-kais-saied-s-oppose-au-nouveau-pacte-migratoire-de-l-union-europeenne_6177887_3212.html

Mosaïque FM. Ambassadeur de Chine à Tunis : Le recours au FMI est indispensable. Mai 2023.

Ministère de l'Économie, des Finances, et de la souveraineté industrielle et numérique – La France. Direction générale du Trésor – Tunisie. 2023. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/TN/indicateurs-et-conjoncture>

Moncef Mahroug. Entreprises communautaires: Cartographie Et Bilan. Nawaat. Juin 2023. <https://nawaat.org/2023/06/06/entreprises-communautaires-cartographie-et-bilan/>

Moncef Mahroug. Accord FMI-Tunisie: L'amorce D'une Bombe Sociale. Nawaat. Novembre 2022. <https://nawaat.org/2022/11/07/accord-fmi-tunisie-lamorce-dune-bombe-sociale/>

Mounir Saidani. Tunisie : les mouvements sociaux amorcent une nouvelle révolution. OrientXXI. Janvier 2021. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-les-mouvements-sociaux-amorcent-une-nouvelle-revolution,4400>

Nizar Bahloul. Diplomatie tunisienne : la semaine des trois gifles. Business News. Décembre 2022. <https://www.businessnews.com.tn/diplomatie-tunisienne--la-semaine-des-trois-gifles,520,125265,3>

Rihab Boukhatia. Peu de chiffres et beaucoup de lettres. Dans le nouvel ordre saïdien. Nawaat. Octobre 2022.

Sadri Khiari. Démocratisme et dictature plébiscitaire. Barralaman. Janvier 2022.

Sara Grira. Tunisie. Kaïs Saïed ouvre les vannes du racisme. OrientXXI. Mars 2023. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-kais-saied-ouvre-les-vannes-du-racisme,6265>

Shems FM, « Les hommes d'affaires participeront au renforcement de l'investissement et de la création d'em-

« ploys », *shemsfm.net*) ” قيس سعيد: “رجال الأعمال سيساهمون في تعزيز الاستثمارات وإحداث مواطن الشغل

Sofiene Ahres. L'accord gazier italo-algérien, un cadeau tombé du ciel pour la Tunisie. Business News. Avril 2022. <https://www.businessnews.com.tn/laccord-gazier-italo-algerien-un-cadeau-tombe-du-ciel-pour-la-tunisie,519,118513,3>

Sofiane Jaballah, Le peuple veut : retour de l'État ou accomplissement de la révolution ou alors les deux, ensemble ? (en arabe), Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES). Novembre 2021. <https://ftdes.net/ar/lepeupleveut/>.

Statistiques Tunisie. Indicateurs de l'emploi et du chômage, deuxième trimestre 2022. <https://www.ins.tn/publication/indicateurs-de-lemploi-et-du-chomage-deuxieme-trimestre-2022>

Stephen Gill. Global Finance, Monetary Policy and Cooperation among the Group of Seven. Dans in P. Cerny (dir.)/ Finance and World Politics. Aldershot. Edward Elgar, 1993. / Robert Cox. Social Forces, States and World Orders: Beyond International Relations Theory. Millenium Journal of International Studies

Stephen Quillen. Tunisia's stale economy sees shoppers go home with empty bread baskets. Middle East Eyes (MEE). Août 2023. <https://www.middleeasteye.net/news/tunisia-bread-shortages-kais-saied-economic-policy>

Thierry Bresillon. Kais Saied : un projet de démocratie radicale pour la Tunisie. Middle East Eyes. Septembre 2019. <https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/kais-saied-un-projet-de-democratie-radicale-pour-la-tunisie>

Thierry Bresillon. Tunisie. La tentation de la restauration. OrientXXI. Janvier 2021. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-la-tentation-de-la-restauration,4422>

Thierry Bresillon. Tunisie : le pari risqué du souverainisme économique de Kais Saied. Middle East Eyes (MEE). Avril 2023. <https://www.middleeasteye.net/fr/opinion-fr/economie-tunisie-crise-fmi-souverainisme-kais-saied>

Thierry Bresillon. En Tunisie, l'économie de rente a été plus forte que les idéaux de la révolution. Middle East Eyes (MEE). Juin 2020. <https://www.middleeasteye.net/fr/opinion-fr/tunisie-economie-rente-justice-sociale>

Tim Murithi, Order of Oppression: Africa's Quest for a New International System. Dans The Nonaligned World: The West, the Rest, and the Now Global Disorder, New York, Foreign Affairs. Juin 2023. Pages 24-43.

Yassine Nabli. Le parti du président Saïed : luttes de pouvoir au sein des cercles des 'volontaires', al Moufakkira al Qanouniyya. Legal Agenda (legal-agenda.com). Mai 2022

Wael Wanifi. **خاص بالكتيبة: محرك بحث يُمكنك من معرفة نواب البرلمان الجديد، من هم؟ ماهي انتماءاتهم السياسية؟** ومن سيشيتر على المجلس؟ Mars 2023. <https://alqatiba.com/2023/03/09/%D9%86%D9%88%D8%A7%D8%A8-%D8%A7%D9%84%D8%A8%D8%B1%D9%84%D9%85%D8%A7%D9%86-%D8%A7%D9%86%D8%AA%D9%85%D8%A7%D8%A1%D8%A7%D8%AA%D9%87%D9%85-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D8%A7%D8%A8%D9%82%D8%A9/>

Wissal Ayadi. Tunisie/ Sociétés communautaires : Retour sur un concept de développement régional qui fait ses premiers pas. Gnetnews. Janvier 2023. <https://news.gnet.tn/tunisie-societes-communautaires-retour-sur-un-concept-de-developpement-regional-qui-fait-ses-premiers-pas/>

Yahia H. Zoubir. Expanding Sino-Maghreb Relations : Morocco and Tunisia. Research Paper. Chatham House. 2020. <https://www.chathamhouse.org/2020/02/expanding-sino-maghreb-relations/4-tunisia-and-china-evolution-relations>

Zeineb Ben Ismail. Kais Saied: jeopardizing rights and freedom. Inkyfada. Juillet 2023. <https://inkyfada.com/en/2023/07/27/threats-rights-freedom-kais-saied-tunisia/>

Ziad Krichen. Au cœur du projet de Kais Saïed, "la construction de la démocratie par la base" et l'illusion de rendre le pouvoir au peuple : lorsqu'on abolit le politique, on instaure le fascisme (en arabe). Le Maghreb, Septembre 2021.

À propos des auteurs

Abdessalam Jaldi is an International Relations Specialist, with a focus on International Law and International Relations. He is currently working in the Policy Center for the New South as a core member of an analytical study examining the Maghreb mutations, the Euro-African relations, the new tendencies of international law and the influence of India and Africa. Ph.D Doctor in Law from France in 2018, he has four years of experience working in non-profit, social research and electoral observations.

Yasmine Akrimi est chercheuse sur le Maghreb au Brussels International Center (BIC) et doctorante en sciences politiques à l'Université de Gand. Elle est titulaire d'un diplôme en Droit de sa Tunisie natale et d'un master en conflits et sécurité avec migration de l'Université de Kent, Brussels School of International Studies. Y.Akrimi travaille actuellement sur les transitions politiques, les mouvements sociaux et les migrations au Maghreb.

Policy Center for the New South

Mohammed VI Polytechnic University, Rocade Rabat-Salé, 11103

Email : contact@policycenter.ma

Phone : +212 (0) 537 54 04 04 / Fax : +212 (0) 537 71 31 54

Website : www.policycenter.ma

